



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/44/11/Add.1
6 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-quatrième session
Genève, 13 octobre 1997
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Additif

Annexe 1 - Activités menées en 1996

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. EXAMEN DES ACTIVITES PAR SUBDIVISION DU PROGRAMME	4 - 282
A. <u>Division de la mondialisation et des stratégies de développement</u>	4 - 36
1. Politique macro-économique et politique de développement	4 - 10
2. Mondialisation, développement et gestion de la dette	11 - 28
a. Mondialisation, financement et développement durable	11 - 18
b. Le programme SYGADE	19 - 28

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
3. Programmes spéciaux	29 - 36
a. Groupe économique spécial (peuple palestinien) .	29 - 33
b. Fonds d'affectation spéciale pour les statistiques du minerai de fer	34 - 36
B. <u>Division du commerce international des biens et services, et des produits de base</u>	37 - 150
1. Analyse commerciale et questions générales	37 - 96
a. Développement des capacités commerciales	37 - 67
i) Participation des pays africains au système commercial international : études de pays relatives aux incidents du Cycle d'Uruguay .	37 - 45
ii) Projet tripartite : programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique à l'Afrique	46 - 56
iii) Aide aux pays d'Asie et du Pacifique pour préparer la Conférence de Singapour	57
iv) Assistance technique aux pays adhérant à l'OMC	58 - 61
v) Commerce de services (programme CAPAS)	62 - 67
b. Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS)	68 - 73
c. Arrangements préférentiels	74 - 96
i) SGP et autres lois commerciales	74 - 80
ii) Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC)	81 - 89
iii) Relations commerciales et coopération économique dans la région méditerranéenne .	90 - 96
2. Produits de base	97 - 111
a. Commercialisation des produits et gestion des risques	97 - 103
b. Ressources naturelles	104 - 107
c. Commerce international des déchets et résidus métalliques	108 - 111

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
3. Commerce, environnement et développement	112 - 123
4. Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs	124 - 131
5. TRAINFORTRADE	132 - 150
C. <u>Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises</u>	151 - 206
1. L'investissement international, les sociétés transnationales et les flux de technologie	151 - 163
2. Politiques nationales de l'innovation et de l'investissement	164 - 186
3. Développement des entreprises	187 - 206
D. <u>Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale</u>	207 - 268
1. Infrastructure commerciale	207 - 228
a. Transports	207 - 217
i) Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)	207 - 210
ii) Ports, transports maritimes et formation	211 - 217
b. Facilitation du commerce	218 - 228
i) SYDONIA - Modernisation et réforme des douanes	218 - 224
ii) Transport multimodal	225 - 228
2. Facilitation de l'activité des entreprises	229 - 237
Banque et assurance	229 - 237
3. Services pour le développement	238 - 250
a. Nouveaux services financiers - projet de microbanques	238 - 245
b. Mise en valeur des ressources humaines	246 - 250
4. Réseau mondial de pôles commerciaux (GTPNet)	251 - 268
E. <u>Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires</u>	269 - 277
F. <u>Direction exécutive et services de gestion et d'appui</u>	278 - 282

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Tableaux</u>	<u>Pages</u>
A. Division de la mondialisation et des stratégies de développement	13 - 16
B. Division du commerce international des biens et services, et des produits de base	46 - 52
C. Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises	67 - 71
D. Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale	86 - 95
E. Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	98
F. Direction exécutive et services de gestion et d'appui	100

Notes explicatives

- Les chiffres entre crochets sont des montants négatifs.
- IALA signifie "lettre d'accord interorganisations".
- OPC signifie "achevé du point de vue opérationnel, mais non du point de vue financier".
- L'astérisque après le numéro d'un projet indique que la CNUCED joue ou a joué le rôle d'organisme associé.
- Les chiffres et les pourcentages ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours aux totaux indiqués.

I. INTRODUCTION

1. Cette annexe décrit les principaux projets et programmes de coopération technique exécutés par la CNUCED en 1996.
2. La présentation suit, dans la mesure du possible, la structure des divisions et services du secrétariat chargés d'appuyer les activités.
3. Une liste des projets exécutés par l'unité administrative considérée est donnée à la fin de chaque section.

II. EXAMEN DES ACTIVITES PAR SUBDIVISION DU PROGRAMME

A. Division de la mondialisation et des stratégies de développement

1. Politique macro-économique et politique de développement

i) Appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre

4. **Contexte.** Le système monétaire et financier international contribue de façon décisive à l'interdépendance du commerce, des finances et du développement dans le monde, par son influence sur la politique de développement et la politique macro-économique de chaque pays. Le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre (G-24) a pour tâche d'accroître la participation des pays en développement aux débats et négociations sur la conception et le fonctionnement de ce système.

5. **Objectifs.** Le projet vise à étayer les efforts déployés par le Groupe des Vingt-Quatre pour donner aux pays en développement les moyens de contribuer utilement à l'élaboration du système monétaire et financier international et pour les aider à faire face aux conséquences de l'interdépendance.

6. **Caractéristiques/produits/résultats.** Des experts de renom ont établi des études techniques et des communications sur certains sujets, pour la préparation des discussions et négociations sur les questions monétaires et financières internationales dans le cadre du Comité intérimaire du FMI, du Comité du développement FMI/Banque mondiale et d'autres organes. Ces documents ont d'abord été présentés au comité technique du G-24, puis aux réunions des députés et ministres du Groupe, avant d'être publiés dans une collection spéciale. En 1996, huit études ont été soumises au G-24, portant notamment sur les thèmes suivants : les nouvelles conditions établies par les institutions financières internationales; la dette extérieure, l'ajustement structurel et la croissance économique; création d'un mécanisme multilatéral de désendettement; l'expérience de pays en développement en ce qui concerne les flux de capitaux extérieurs et la réglementation des opérations en capital. En outre, le G-24 a été saisi d'un compte rendu du Rapport sur le développement dans le monde 1996 de la Banque mondiale. Sept documents déjà présentés ont été publiés dans le volume VII de la collection intitulée "International Monetary and Financial Issues for the 1990s", dont des études sur l'établissement éventuel d'un nouveau mécanisme au FMI, sur l'allégement de la dette multilatérale des pays lourdement endettés, sur la réforme du système financier mondial et sur les conséquences du Cycle d'Uruguay pour

les pays en développement, ainsi qu'une analyse du débat actuel concernant une nouvelle allocation de DTS et un examen critique des livraisons de 1994 et 1995 du Rapport sur le développement dans le monde.

7. Le projet a aidé les pays en développement à mieux comprendre les questions qui sont ou seront examinées et négociées par les institutions financières internationales, ainsi qu'à mieux se préparer à ces discussions sur le plan technique. Les travaux de recherche se sont poursuivis activement en 1996 et la collaboration avec les membres du G-24 s'est renforcée.

ii) Le développement de l'Asie de l'Est : leçons pour un nouvel environnement mondial

8. **Contexte.** La croissance rapide et extravertie des nouveaux pays industriels (NPI) d'Asie de l'Est et du Sud-Est est au coeur du débat sur la politique de développement depuis quelques années. On s'interroge de plus en plus sur les enseignements à en tirer, car ils peuvent en effet être utiles à d'autres pays du tiers monde pour élaborer de nouvelles stratégies de développement.

9. **Objectifs.** Il s'agit de sensibiliser les dirigeants des pays en développement et des pays en transition aux facteurs qui ont contribué à l'essor rapide des NPI d'Asie de l'Est et du Sud-Est, ainsi qu'aux problèmes qui subsistent, et de faciliter l'élaboration de nouvelles stratégies de développement en faisant mieux comprendre, notamment, le rôle de l'action des pouvoirs publics, le rôle du développement agricole et l'importance des perspectives ouvertes par le Cycle d'Uruguay.

10. **Caractéristiques/produits/résultats.** Une conférence a été organisée en février-mars 1996 à Kuala Lumpur (Malaisie) pour échanger des idées sur les leçons à tirer de l'expérience des NPI. Les participants étaient saisis d'un rapport du secrétariat de la CNUCED qui résumait les conclusions des travaux de recherche ayant conduit à la conférence, ainsi que de neuf études établies par des experts sur les thèmes suivants : les nouvelles tendances de l'investissement direct du Japon à l'étranger; institutions, politique économique et croissance dans la République de Corée et la Province chinoise de Taiwan; les conséquences économiques de l'intégration régionale; croissance et ajustement structurel dans les NPI du deuxième rang en Asie du Sud-Est; le rôle de l'agriculture au début de l'industrialisation du Japon; comparaison entre l'épargne en Amérique latine et l'épargne en Asie; l'OMC et la politique industrielle; reconsidérer le mode de développement "en vol d'oies"; le rôle de l'épargne, de l'investissement et des sociétés dans le miracle est-asiatique.

2. Mondialisation, développement et gestion de la dette

a. Mondialisation, financement et développement durable

i) Etablissement d'un système mondial d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

11. Dans son deuxième rapport d'évaluation (1995), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu que celle-ci

aurait sans doute des conséquences importantes et souvent fâcheuses dans de nombreux domaines, notamment dans certains secteurs de l'économie, et qu'il fallait réduire sensiblement les émissions nettes de gaz à effet de serre.

12. **Objectifs.** Le projet vise à faire mieux comprendre comment on peut réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre en faisant intervenir les mécanismes du marché.

13. **Produits/résultats.** Pendant la période considérée, la CNUCED a publié un important rapport intitulé "Legal Issues Presented by a Pilot International Greenhouse Gas Trading System" (UNCTAD/GDS/GFSB/Misc.1), ainsi qu'un abrégé illustré portant le titre "A Pilot Greenhouse Gas Trading System: The Legal Issues" (UNCTAD/GDS/GFSB/Misc.2). Ces documents exposent les principaux aspects juridiques, institutionnels et pratiques de l'établissement d'un système pilote d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, ainsi que les diverses solutions qui s'offrent dans ce domaine. Ils traitent également des mécanismes nationaux et internationaux nécessaires pour assurer une réglementation efficace, et de la surveillance, de la certification et de la mise en oeuvre du système pilote.

14. Ces rapports ont été publiés à la fin de 1996, alors que les gouvernements participant aux négociations internationales sur le climat insistaient de plus en plus sur la nécessité de faire preuve de souplesse quant au calendrier et au lieu de la réduction des émissions, qui devrait coûter le moins cher possible. L'échange de droits d'émission est un des principaux instruments qui s'offrent aujourd'hui aux pays pour parer à la menace de changements climatiques. Les travaux exécutés dans le cadre du projet depuis 1991 (et publiés en sept volumes entre 1991 et 1996) ont grandement contribué à l'analyse des problèmes, des possibilités ainsi que des solutions viables en ce qui concerne la création d'un marché international des droits d'émission. En collaboration avec le Conseil de la Terre, la CNUCED organisera en juin 1997 un colloque à ce sujet.

ii) La dette des pays d'Afrique subsaharienne à l'égard de créanciers autres que les membres de l'OCDE

15. **Contexte.** Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne sont lourdement endettés envers des créanciers publics autres que les membres du Club de Paris. Leurs arriérés tendent à s'alourdir depuis le début des années 90, et les apports d'argent frais ont fortement diminué. Il faut redoubler d'efforts pour "normaliser" les relations des pays considérés avec ces créanciers et pour restructurer la dette de l'Afrique subsaharienne de façon à la ramener à un niveau tolérable. En outre, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés prévoit que tous les créanciers publics devront accorder à ces pays des allégements supplémentaires dans des conditions comparables, en se partageant les charges.

16. L'**objectif** du projet était d'évaluer l'importance de la dette des pays d'Afrique subsaharienne envers des créanciers publics hors OCDE, et d'étudier les moyens de résoudre ce problème dans le cadre d'une stratégie globale. Il s'agissait aussi de promouvoir un dialogue constructif entre les débiteurs, les créanciers et des institutions et pays tiers; de faciliter l'échange de renseignements et de données d'expérience entre les pays débiteurs, et de déterminer ce dont les pays africains avaient besoin pour arriver à mieux gérer leur dette.

17. **Caractéristiques.** En octobre 1996, la CNUCED a organisé un séminaire de haut niveau auquel ont participé de hauts fonctionnaires chargés de la gestion de la dette de 11 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que des représentants de pays créanciers et divers spécialistes. Ils étaient saisis d'un rapport (UNCTAD/GID/Misc.42) sur l'ampleur et la nature de la dette de l'Afrique subsaharienne envers les créanciers publics autres que les pays de l'OCDE, ainsi que sur les possibilités d'action.

18. **Résultats et incidences.** Le séminaire a beaucoup contribué à faire mieux comprendre les problèmes posés par la gestion de la dette des pays en développement, conformément à la Déclaration de Midrand adoptée par la Conférence à sa neuvième session (mai 1996). Il a permis aux participants d'approfondir les questions complexes soulevées par l'endettement envers des créanciers hors OCDE, d'étudier les différentes solutions possibles et de nouer des liens utiles pour l'échange ultérieur de renseignements. Le séminaire a en outre donné l'occasion d'examiner et de définir les besoins des pays d'Afrique subsaharienne en ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion de la dette. Les médias en ont beaucoup parlé et de nombreuses personnes ont déjà demandé le document de base établi pour la réunion.

b. Le programme SYGADE

19. **Contexte.** Le peu d'attention accordé par de nombreux pays en développement aux aspects essentiels de la gestion de la dette est un des facteurs qui ont contribué à la crise de la dette des années 80. Il est notamment indispensable : a) de tenir à jour des données exactes sur tous les emprunts extérieurs; b) de connaître avec précision l'échelonnement et le montant du service de la dette; c) de pouvoir prévoir l'effet des décisions d'emprunt de diverses entités sur l'endettement global et la balance des paiements.

20. Les **objectifs** du programme sont les suivants : aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place des structures administratives, institutionnelles et juridiques appropriées pour gérer efficacement la dette extérieure; établir un système adéquat d'information, avec des données détaillées et globales sur les contrats de prêt, les décaissements passés et futurs, ainsi que les versements déjà effectués et à prévoir au titre du service de la dette; affiner les moyens dont ils disposent pour définir et choisir des stratégies appropriées en matière de dette; améliorer les capacités nationales permettant de comptabiliser les dons et les projets financés à l'aide de ressources extérieures, de façon à contribuer à la gestion de l'aide.

21. **Caractéristiques.** La CNUCED a mis au point un programme de coopération technique dénommé Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Celui-ci repose principalement sur un système informatique de gestion de la dette. Il est généralement installé dans les banques centrales ou les ministères des finances dans le cadre de projets de coopération technique par pays, financés par le PNUD, d'autres bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, voire les gouvernements eux-mêmes.

22. L'assistance fournie dans le cadre de ce programme se caractérise essentiellement par les trois éléments ci-après :

- Un logiciel destiné à répondre aux besoins pratiques, statistiques et analytiques des gestionnaires de la dette et des responsables de l'élaboration des stratégies relatives à la dette extérieure;
- Une formation à l'utilisation du logiciel;
- Des services consultatifs, avec une évaluation des besoins et des conseils sur des questions techniques, administratives, juridiques et institutionnelles relatives à la gestion de la dette, ainsi qu'une assistance pour l'installation et l'entretien du logiciel.

23. Avec 25 projets en cours et des dépenses dépassant 2 millions de dollars, le SYGADE est un des principaux programmes de coopération technique de la CNUCED.

24. **Produits/résultats/incidences.** En 1996, les efforts ont surtout porté sur la mise en oeuvre de la nouvelle version du système, SYGADE 5.0, qui remplace la version 4.1 Plus. Disponible en anglais, en espagnol et en français, elle a été élaborée à l'aide d'Oracle - système de gestion de base de données relationnelle - et de ses outils de programmation de la quatrième génération. La version SYGADE 5.0, fondée sur une expérience de plus de 10 ans dans le domaine de la gestion de la dette, est un système normalisé moderne qui devrait devenir l'outil le plus utilisé dans le monde. Au cours des quatre dernières années, le nombre de pays utilisateurs a doublé et ils sont aujourd'hui plus de 40. Globalement, la dette à long ou moyen terme qui est gérée ou en passe d'être gérée par le SYGADE avoisine 400 milliards de dollars et représente environ 25 % de la dette de ce groupe de pays. On prévoit que cette expansion se poursuivra et qu'en l'an 2000, le système sera utilisé par une soixantaine de pays.

25. En 1996, la nouvelle version du système - qui était sortie en 1995 et avait été installée dans cinq pays (Argentine, Bangladesh, Paraguay, Roumanie et Zambie) - a été mise en place dans 10 autres pays (Equateur, Kazakstan, Mauritanie, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Panama, Ukraine, Viet Nam et Zimbabwe). Outre l'installation, l'entretien et le soutien du SYGADE, les principales activités ont consisté à envoyer des missions d'évaluation et de démonstration ainsi qu'à élaborer des programmes nationaux et régionaux. En 1996, également, on a entrepris de traduire la version du SYGADE en russe, avec l'assistance de la Banque mondiale.

26. Les gains procurés aux pays utilisateurs par le programme SYGADE sont difficiles à quantifier, car les avantages qu'offre l'amélioration de l'information, de l'analyse, de la capacité de négociation et de l'action gouvernementale ne peuvent pas être mesurés. De l'avis général, cependant, ces gains sont nettement supérieurs au coût des projets. Celui-ci s'échelonne entre 100 000 dollars et un million de dollars E.-U. et dépend des activités à entreprendre, de la taille de la base de données à informatiser, de l'équipement et du personnel affecté au projet.

27. Le SYGADE est en tout cas "rentable" en ce sens qu'il facilite le service de la dette et met en lumière les éventuelles anomalies dans les demandes des organismes créanciers. Il permet aussi de faire d'importantes économies en évitant des coûts inutiles comme le paiement de sommes indues aux créanciers, ou d'intérêts de pénalisation imputables à une mauvaise tenue des comptes. En Argentine, par exemple, le projet SYGADE a coûté environ un million de dollars, mais les économies réalisées directement grâce à la mise en oeuvre du système ont avoisiné 25 millions de dollars.

28. Le programme SYGADE est exécuté sous forme de projets par pays, pour lesquels des fonds sont généralement disponibles, et il est soutenu par une équipe centrale d'experts (16 administrateurs) basée à Genève. Depuis 1995, cette équipe est financée principalement par un groupe de donateurs bilatéraux comprenant la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. En juin et en novembre 1996, des réunions de bailleurs de fonds ont été organisées pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution d'un programme pluriannuel allant de 1997 à l'an 2000. Des discussions sont en cours en vue d'assurer un financement stable qui permette d'assumer les tâches à venir.

3. Programmes spéciaux

a. Groupe économique spécial (peuple palestinien)

29. Des activités menées avec l'Autorité palestinienne ont été inscrites au programme de travail des divisions compétentes, qui s'acquittent de leur tâche avec le concours du Groupe économique spécial.

30. **Contexte.** Conformément à la résolution A/50/58 H de l'Assemblée générale et au programme de travail de la CNUCED pour 1996-1997, le secrétariat a intensifié ses travaux concernant l'économie palestinienne. Vu la nécessité urgente de réactiver et développer celle-ci, les activités ont été axées sur la coopération technique.

31. L'**objectif** est de renforcer les moyens institutionnels, administratifs, techniques et opérationnels de l'Autorité palestinienne et d'aider le secteur privé à contribuer à la renaissance du commerce. On s'est employé tout particulièrement à favoriser la croissance du commerce extérieur ainsi qu'à accroître son rôle dans l'économie et son interaction avec des branches connexes comme les services financiers et autres.

32. **Caractéristiques.** A la demande de l'Autorité palestinienne, les activités de coopération technique suivantes ont été entreprises pendant la période considérée :

- Une mission multidisciplinaire a été envoyée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour évaluer les besoins des organismes palestiniens du secteur public et du secteur privé qui s'occupent du commerce extérieur et des services connexes (juin 1996). Les discussions avec l'Autorité palestinienne ont porté sur trois grandes questions : les suites du Cycle d'Uruguay et l'évolution à l'OMC; évaluation des besoins pour mettre en place un système efficace de perception des recettes douanières et d'information

douanière (SYDONIA); besoins immédiats et besoins futurs du Bureau central de statistique palestinien en ce qui concerne l'établissement de statistiques du commerce extérieur de biens et services. La mission a établi des rapports détaillés sur la situation, les besoins et les mesures possibles, et les a soumis aux ministères et départements concernés de l'Autorité palestinienne, ainsi qu'au PNUD et au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

- Deux ateliers ont été organisés (l'un en Cisjordanie et l'autre dans la bande de Gaza) au sujet du nouveau système commercial international et de ses incidences sur l'économie palestinienne (mars 1997). Un large éventail de questions ont été examinées, notamment la situation après le Cycle d'Uruguay et l'évolution à l'OMC, l'accès aux marchés, les débouchés commerciaux dans l'agriculture, les textiles et les services, ainsi que les besoins et stratégies de formation dans ces secteurs et d'autres branches.
- Des travaux préparatoires ont été entrepris en 1996 et achevés au début de 1997 en vue de la création d'une zone franche industrielle à Naplouse, en Cisjordanie (projet financé par le PNUD).
- Des consultations ont été engagées avec le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne pour préparer un projet visant à renforcer les moyens techniques et opérationnels des services douaniers palestiniens (SYDONIA). La CNUCED a également participé à un atelier organisé par l'Autorité palestinienne sur la réforme de ces services.
- Des consultations ont été engagées avec divers ministères et départements de l'Autorité palestinienne sur d'éventuels projets intéressant différents domaines de l'économie palestinienne (approvisionnement en produits alimentaires stratégiques, développement du secteur des assurances, exploitation du port de Gaza, statistiques du commerce international).

33. **Produits/résultats/incidences**. Les participants aux deux ateliers ont recommandé, entre autres, la mise en route d'un projet visant à créer des pôles commerciaux, ainsi que la préparation de descriptifs de projets concernant la formation (TRAINFORTRADE) et l'expansion des échanges de biens et services entre le territoire palestinien et l'Égypte, la Jordanie et autres partenaires commerciaux. Ces descriptifs ont été soumis par l'Autorité palestinienne au PNUD, pour examen et financement.

b. Fonds d'affectation spéciale pour les statistiques du minerai de fer

34. **Contexte**. L'Association des pays exportateurs de minerai de fer (APEF) ayant suspendu ses activités depuis le 1er juin 1989, les gouvernements de certains pays ont décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pour les statistiques du minerai de fer, administré par la CNUCED.

35. **Produits/résultats. "Iron Ore Statistics" et son supplément.**

Depuis 1989, ce rapport statistique et son supplément sont publiés chaque année, en juin et en novembre. Ils contiennent des tableaux donnant des données sur la production, les exportations, les importations et les prix du minerai de fer ainsi que des boulettes, pour le monde entier et pour certains pays. La première livraison met à jour les données de l'année précédente et le supplément donne des renseignements et des estimations pour le premier semestre de l'année en cours.

36. **Rapport sur le marché du minerai de fer.** Un rapport annuel (paraissant généralement en juin) fournit des données récentes sur la production, le commerce et les prix du minerai de fer, ainsi que sur l'évolution du marché. Le rapport de 1996 est le dernier en date.

A. Division de la mondialisation et des stratégies de développement

Tableau

Tableau

Tableau

**B. Division du commerce international des biens et services,
et des produits de base**

1. Analyse commerciale et questions générales

a. Développement des capacités commerciales

i) Participation des pays africains au système commercial international : études de pays relatives aux incidences du Cycle d'Uruguay

37. Dans l'immédiat, les pays africains sont confrontés à un double défi : i) comment tirer parti des Accords du Cycle d'Uruguay tout en remplissant leurs obligations dans le cadre de l'OMC; ii) participer de manière constructive et efficace au débat sur les nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour de l'OMC.

38. Les études ont pour objet d'aider les gouvernements à mieux comprendre les conséquences globales des Accords du Cycle d'Uruguay sur leur économie propre et faciliter ainsi l'adaptation et l'ajustement des politiques générales tout en tirant le meilleur parti possible des débouchés créés par le Cycle.

39. La méthodologie des études vise à répondre aux besoins ci-après :

- Fournir aux gouvernements et au secteur privé une analyse des nouvelles conditions d'accès aux marchés leur permettant d'identifier les possibilités immédiates de débouchés, tant classiques que non classiques, créées par le Cycle d'Uruguay;
- Offrir aux gouvernements des informations pertinentes sur les incidences sectorielles des accords considérés leur permettant d'analyser les politiques actuelles et futures en vue d'une adaptation au nouvel environnement commercial;
- Aider les gouvernements à définir différentes politiques commerciales permettant de tirer parti des possibilités offertes par le nouveau cadre commercial multilatéral et de les affronter. Dans ce contexte, une aide leur sera apportée pour profiter du traitement spécial et plus favorable qui leur est offert.

40. A la demande des pays membres de la SADC, la CNUCED et le Secteur de l'industrie et du commerce de la SADC ont réalisé conjointement une étude sur les incidences du Cycle d'Uruguay sur les perspectives de commerce et de développement des pays membres de la SADC. L'étude a été présentée à la réunion des Ministres du commerce de la Communauté, à Arusha en octobre/novembre 1996, pour les aider à évaluer les résultats du Cycle d'Uruguay et à identifier les futures actions gouvernementales. A la fin de la réunion, les ministres ont adopté des recommandations pratiques et une position commune qui a été présentée à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour en décembre 1996.

41. Trois études ont été menées au Ghana, au Malawi et en Namibie pour aider ces pays, suite à leur demande, à évaluer les incidences du Cycle d'Uruguay sur leur économie afin de déterminer les ajustements à apporter pour s'adapter aux conditions résultant du Cycle d'Uruguay. Les études sont à présent achevées et des ateliers nationaux ont été organisés au Malawi et en Namibie en novembre 1996 pour en examiner les conclusions et recommandations.

42. Ces études ont servi à sensibiliser les pays considérés aux Accords du Cycle d'Uruguay et à leurs incidences. En outre, elles ont permis aux responsables de se pencher sur les grandes questions qui se posent à eux pour s'adapter à l'environnement qui prévaut depuis le Cycle d'Uruguay et ont favorisé la mise en place d'actions gouvernementales judicieuses en matière institutionnelle et concernant les nouveaux problèmes et les nouvelles possibilités du marché mondial.

Aide aux pays africains pour préparer la Conférence de Singapour

43. L'aide fournie aux pays africains pour préparer la Conférence de Singapour avait pour objet de les sensibiliser à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de l'OMC, en particulier aux problèmes de la mise en oeuvre et aux nouvelles questions.

44. Deux réunions d'information d'une journée ont été organisées pour 20 pays, la première à Abidjan (12 pays francophones) ¹ le 21 septembre 1996, et la seconde à Kampala (8 pays anglophones) ² le 19 octobre 1996. Des représentants de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et du COMESA (Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) ont participé aux deux réunions. Ces manifestations étaient organisées en collaboration avec le secrétariat de l'ACP (Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), conjointement avec les séminaires régionaux ACP/UE sur les Accords du Cycle d'Uruguay qui avaient été organisés pour ces pays.

45. Cette activité a permis de familiariser les pays bénéficiaires aux nouvelles questions dont la Conférence était saisie.

ii) Projet tripartite : programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique à l'Afrique

46. **Contexte.** A sa neuvième session, la CNUCED avait décidé de s'attacher, en coopération avec l'OMC et les autres organisations internationales compétentes, à faciliter l'intégration véritable des pays en développement dans le système commercial international afin d'encourager leur développement. Le programme intégré est la suite donnée par le CCI, la CNUCED et l'OMC à cette décision.

¹Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger et Togo.

²Erythrée, Ethiopie, Kenya, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Soudan.

47. Le programme a pour principal **objectif** de renforcer les perspectives de développement et la compétitivité des pays africains grâce à une participation accrue au commerce international. Il met l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles et d'offre à l'exportation. Il vise à développer au maximum la coopération entre les trois organismes qui le coparrainent et à utiliser de manière plus efficace les ressources disponibles. Son exécution se déroule en deux phases principales.

48. **Caractéristiques.** Il a été prévu d'exécuter le programme selon les deux grandes phases ci-après.

49. Au cours de la **première phase**, la priorité est accordée à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles en mettant l'accent sur l'application des Accords du Cycle d'Uruguay. Les activités sont notamment les suivantes :

- 1) Campagne de sensibilisation aux accords de l'OMC;
- 2) Séminaires nationaux et sous-régionaux à l'intention des secteurs public et privé sur le cadre multilatéral du commerce international;
- 3) Séminaires nationaux et sous-régionaux à l'intention des secteurs public et privé sur les nouveaux débouchés consécutifs au Cycle d'Uruguay;
- 4) Formation d'instructeurs dans le domaine du commerce international.

50. La contribution de la CNUCED est principalement axée sur les activités 1), 2) et 4).

51. La **deuxième phase** est axée sur les orientations et les autres mesures d'appui pour renforcer les capacités d'offre à l'exportation afin de tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux identifiés. Les activités visent notamment à :

- 1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de politique commerciale;
- 2) Appuyer la diversification des produits et des marchés d'exportation;
- 3) Supprimer les blocages liés au commerce;
- 4) Améliorer l'efficacité commerciale;
- 5) Renforcer les capacités de négociation commerciale;
- 6) Promouvoir le flux d'informations vers les milieux d'affaires et le secteur public.

52. La contribution de la CNUCED porte particulièrement sur les activités 1), 3), 4) et 5).

53. **Produits/résultats/incidences.** Les pays qui bénéficient actuellement du programme sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie. Des missions communes d'enquête CCI/CNUCED/OMC ont été effectuées dans tous ces pays de mai à septembre 1996 pour évaluer les besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des institutions dans le domaine du commerce et entamer le processus de sélection d'instructeurs. Ces missions ont été suivies ponctuellement de missions d'évaluation des besoins et de programmation plus approfondies (de 10 à 15 jours chacune). En décembre 1996, des rapports avaient été établis à l'issue de ces missions pour chacun des huit pays bénéficiaires auxquels ils ont été communiqués.

54. Dans les huit pays examinés, les missions d'évaluation ont recensé les grands problèmes communs ci-après :

- Insuffisance des informations et des connaissances relatives au système commercial multilatéral (y compris droits et obligations);
- Faiblesse des structures institutionnelles et rareté des ressources humaines possédant les compétences voulues;
- Accès limité à la formation pertinente;
- Caractère rudimentaire ou inadapté de l'infrastructure et des services d'appui au commerce;
- Limitation de la capacité d'offre à l'exportation;
- Absence de stratégie bien définie pour le commerce extérieur et d'organisation de soutien à la politique commerciale.

55. En outre, les missions ont permis de recenser des besoins propres aux différents pays. Sur la base des besoins tant généraux que particuliers, des avant-projets ont été élaborés en 1997 pour chacun des huit pays.

56. Vu la nature du programme intégré, les huit projets nationaux devraient commencer à être appliqués en même temps afin de permettre une gestion multinationale, le partage et l'examen des données d'expérience ainsi qu'une utilisation rationnelle des ressources. Le financement des huit programmes nationaux reste à obtenir.

iii) Aide aux pays d'Asie et du Pacifique pour préparer la Conférence de Singapour

57. La CESAP, la CNUCED et le PNUD ont organisé à Djakarta du 4 au 6 septembre 1996 une réunion de hauts fonctionnaires pour contribuer à la préparation de la première Conférence ministérielle de l'OMC. A cette occasion, la CNUCED avait établi des documents d'information, notamment sur la politique de la concurrence et sur le commerce et l'environnement.

iv) Assistance technique aux pays adhérant à l'OMC

58. **Contexte.** A la neuvième session de la CNUCED, la communauté internationale a reconnu que l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international leur permettrait de tirer le meilleur parti possible du processus de mondialisation et de libéralisation, et que, dans le domaine commercial, la CNUCED devait surtout promouvoir et faciliter pareille intégration. La CNUCED a ainsi officiellement reçu pour mission d'aider les pays à adhérer à l'OMC. Cette adhésion est un processus beaucoup plus compliqué et difficile que ne l'était l'adhésion au GATT de 1947. L'OMC et les accords commerciaux multilatéraux englobent des règles de discipline plus rigoureuses et détaillées portant sur le commerce de marchandises, mais leur champ a été élargi au commerce des services ainsi qu'à la protection des droits de propriété intellectuelle. Les pays adhérents sont tenus d'accepter tous les accords commerciaux multilatéraux et ces nouvelles règles de discipline empiètent sur des domaines considérés traditionnellement comme relevant de la politique intérieure. Les pays adhérents doivent non seulement aligner leur régime commercial sur les règles multilatérales, mais aussi négocier des concessions sur la réduction et la consolidation des droits, des engagements particuliers en matière de subventions agricoles et des engagements concernant le commerce dans divers secteurs de services. En outre, l'attitude des grands pays commerçants vis-à-vis des pays adhérents est devenue plus exigeante, relevant ainsi le "critère d'adhésion".

59. **Objectifs.** L'assistance technique de la CNUCED en matière d'adhésion à l'OMC vise principalement à : a) renforcer les capacités des pays adhérents en matière de formulation de politique commerciale, notamment par la formation de responsables du commerce, b) définir et résoudre les questions plus difficiles au cours des négociations d'adhésion, c) identifier les scénarios les plus favorables en vue d'aboutir à des conditions équilibrées d'adhésion, d) analyser les politiques commerciales respectives des principaux partenaires commerciaux du pays adhérent, et e) préparer toute la documentation nécessaire aux négociations, telle qu'un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur et les réponses aux questions des membres de l'OMC.

60. **Caractéristiques.** Les activités d'assistance technique de la CNUCED peuvent être regroupées en trois catégories : i) élaboration d'études d'information et d'évaluation; ii) missions consultatives de fonctionnaires de la CNUCED et de spécialistes internationaux sur différentes questions, notamment l'élaboration de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur et les réponses aux questions posées par les membres du Groupe de travail de l'OMC; iii) renforcement des capacités des spécialistes et responsables nationaux du commerce, sous forme d'activités de formation individuelles ou collectives. L'assistance technique au niveau national est fournie à la demande des gouvernements.

61. **Produits/résultats/incidences.** Les principaux projets exécutés en 1996 ont débouché sur les réalisations suivantes :

Bélarus : Une aide a été fournie au niveau ministériel pour élaborer une ligne de conduite optimale pour le processus d'adhésion à l'OMC, rédiger à cet effet l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, familiariser les responsables nationaux compétents avec les phases initiales des négociations

en vue de l'adhésion grâce à des discussions et à l'élaboration d'études sur la situation et les politiques des Etats-Unis et de l'Union européenne vis-à-vis de ces négociations, assurer la conformité de la législation du Bélarus avec l'OMC et fournir une documentation au sujet des accords de l'OMC. Les études et consultations réalisées pour atteindre les objectifs du projet ont permis aux responsables bélarussiens de mieux comprendre les procédures d'adhésion à l'OMC.

Chine : Dans le cadre du projet, des activités de formation ont été organisées, en particulier au sujet de la législation commerciale, des règles de l'OMC et des questions sectorielles (textiles, services et statistiques commerciales). Le programme de formation a également comporté des voyages d'étude de responsables du commerce et de conseillers en matière de politique commerciale chinois en République de Corée, au Japon et en Thaïlande sur des thèmes tels que la réforme du commerce des produits agricoles, l'administration des contingents tarifaires, les règles d'origine, le commerce d'Etat et les mesures d'investissement liées au commerce. Outre l'élaboration d'études et de rapports particuliers, des spécialistes de la CNUCED ont effectué des missions consultatives sur des aspects techniques du système commercial multilatéral. En 1996, le projet a apporté une contribution importante, notamment du point de vue de la mise en valeur des ressources humaines, à l'effort national visant à l'intégration de la Chine dans le système commercial multilatéral.

Lituanie : En 1996, les activités ont consisté en un programme de formation de deux semaines au siège de la CNUCED à l'intention de responsables des pouvoirs publics, deux séminaires/ateliers afin d'examiner les questions nationales intéressant le Groupe de travail de l'OMC sur l'accession, l'élaboration de deux études, l'une sur l'agriculture et l'autre sur le régime de commerce extérieur des Etats-Unis, principal partenaire des négociations à l'OMC, l'acquisition de documents intéressant le Gouvernement et la fourniture de services de traduction durant les sessions des groupes de travail de l'OMC. Le Gouvernement s'est déclaré satisfait de l'appui que la CNUCED lui avait apporté par l'intermédiaire de ce projet.

Fédération de Russie : En 1996, les principales activités du projet ont été les suivantes : analyse des règles de discipline de l'OMC concernant les entreprises commerciales d'Etat, traduction complète en russe des accords de l'OMC et d'autres produits du Cycle d'Uruguay, contribution à la conversion de la base de données de la CNUCED sur les services à l'intention des utilisateurs russophones, familiarisation d'un consultant national en agriculture au processus d'adhésion, formation d'un fonctionnaire russe aux accords de l'OMC sur la protection à titre exceptionnel, achat de matériel informatique pour le Gouvernement et diffusion d'informations sur la politique commerciale dans le contexte des préparatifs des offres initiales de la Russie sur les biens et services. Etant donné la nature évolutive du plan de travail du projet, tenant aux exigences du processus d'adhésion, on peut considérer que les activités susmentionnées ont pleinement satisfait aux objectifs pour la période considérée.

Etats arabes : En 1996, les principales activités ont été les suivantes : missions consultatives sur l'adhésion à l'OMC (Algérie, Jordanie, Soudan et Yémen), consultations régionales sous forme de réunions d'un groupe

d'experts arabes sur les incidences du Cycle d'Uruguay et d'une réunion de réflexion de pays arabes pour préparer la première Conférence ministérielle de l'OMC, et élaboration d'études en rapport avec les négociations d'adhésion à l'OMC. Si l'on en juge par les progrès réalisés, en particulier au cours des consultations susmentionnées, le projet a permis aux pays arabes de mieux comprendre les enjeux du nouvel environnement commercial et économique international résultant du Cycle d'Uruguay, les nouveaux débouchés et l'urgence d'accroître leurs capacités pour les aider à intégrer pleinement le système commercial international, tout en renforçant leur capacité de négociation à cet égard.

v) Commerce de services (programme CAPAS)

62. **Contexte.** La contribution que les services et leur commerce apportent à la croissance économique et au processus de développement des pays en développement s'avère de plus en plus manifeste. Parmi les décideurs africains, l'adoption de l'Accord général sur le commerce des services après le Cycle d'Uruguay, l'extension de la Convention de Lomé aux services ainsi que l'application de programmes d'ajustement structurel et de redressement dans un grand nombre de pays ont permis d'attirer l'attention sur les enjeux dans ce secteur. Par ailleurs, les mêmes décideurs comprennent mieux la nécessité de réformer la politique de leur pays en matière de services en accord avec les objectifs d'intégration régionale et d'ouverture multilatérale des marchés.

63. **Objectifs.** Le CAPAS (programme coordonné d'assistance aux pays africains dans le domaine des services) est un programme d'assistance technique visant au renforcement des capacités. Y participent aujourd'hui 14 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe). Il a pour principal objet de créer des capacités endogènes de prise de décision au niveau national dans les domaines suivants : politiques nationales relatives au secteur des services, intégration régionale des services et négociations multilatérales sur le commerce des services, l'objectif ultime étant de permettre aux gouvernements des pays africains de faire face au nouvel environnement du secteur des services qui résulte des Accords du Cycle d'Uruguay, et plus particulièrement de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

64. **Caractéristiques.** Le CAPAS est principalement destiné aux ministères africains du commerce, aux ministères techniques s'occupant des services, aux organismes du secteur privé et à l'ensemble des consultants et chercheurs des pays africains. Le CAPAS est conçu de manière à favoriser un processus décisionnel de l'Etat fondé en partie sur des consultations avec des acteurs non publics et sur leurs apports (principalement les entreprises privées et l'ensemble des chercheurs et consultants).

65. Le CAPAS en est à sa troisième phase. Au cours de la première, il a privilégié l'élaboration d'études nationales sur les services par des équipes nationales de recherche. Ces études visaient à faire le bilan des ressources, des blocages, des besoins, des réalisations et des possibilités actuelles dans le secteur des services de chaque pays. Au cours de la deuxième phase, un certain nombre de secteurs stratégiques des services ont été retenus en vue

d'aborder franchement le rapport, au niveau national, entre le renforcement des capacités nationales et l'exportation dans ces secteurs et i) la réforme des services intérieurs, ii) la politique d'intégration régionale et iii) la formulation de politiques d'ouverture du marché dans le contexte du nouveau système commercial multilatéral pour les services - mis en place dans le cadre des négociations du Cycle d'Uruguay. Dans sa nouvelle phase, le CAPAS s'efforcera de renforcer les capacités nationales de nouveaux pays et d'apporter une aide en matière d'analyse pour préparer la nouvelle série de négociations sur les services.

66. **Produits/résultats/incidences**. Les pays qui participent au CAPAS ont pu établir des passerelles entre les ministères du commerce et les organismes du secteur privé là où de tels liens faisaient souvent défaut. Par ailleurs, grâce aux équipes nationales de recherche, le programme a permis de renforcer les relations entre les universités et les décideurs publics. En outre, les groupes de travail interinstitutions et les études sectorielles ont permis de renforcer la coordination entre les ministères techniques, question capitale pour la formulation d'une politique commerciale bien conçue.

67. En pratique, le CAPAS a aidé les décideurs et les négociateurs à adopter en pleine connaissance de cause des positions dans le contexte national et dans celui de l'OMC et à élaborer un cadre juridique et réglementaire propre à favoriser le développement d'un secteur concurrentiel des services. Les gouvernements des pays africains participants ont été en mesure d'utiliser ce qu'ils avaient appris grâce au CAPAS pour élaborer leurs "listes d'engagements spécifiques" que chaque partie à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) doit élaborer pour son secteur des services.

b. Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS)

68. **Contexte**. Le Conseil du commerce et du développement lui ayant demandé de fournir, sur demande, des informations provenant de sa base de données sur les mesures de réglementation commerciale, le secrétariat de la CNUCED a élaboré un système d'analyse et d'information commerciale (TRAINS) et son instrument de diffusion correspondant, la version de TRAINS sur CD-Rom.

69. **Objectifs**. TRAINS est un système d'information qui a pour principal objet d'accroître la transparence du commerce international. Il est plus particulièrement destiné aux décideurs et aux opérateurs économiques actifs à l'exportation, auxquels il fournit un système d'information complet. C'est également un puissant outil tant pour les négociations commerciales (par exemple pour suivre un processus d'intégration) que pour la recherche générale sur le commerce international. Le système comprend un élément sur le Système généralisé de préférences (SGP) dans la mesure où il fournit des renseignements sur les tarifs existants, les marges préférentielles, les règles d'origine et les autres règlements touchant les intérêts exportateurs des pays en développement vis-à-vis des pays donneurs de préférences.

70. **Caractéristiques**. Le CD-Rom TRAINS est comparable à une bibliothèque spécialisée composée d'ouvrages sur des thèmes relatifs au commerce et comprend actuellement :

- 86 volumes de tarifs douaniers récents, dont 28 concernent 1996;

- 58 volumes sur les mesures paratarifaires;
- 48 publications sur les mesures non tarifaires, établies par la CNUCED;
- plusieurs centaines de listes comportant des données chronologiques sur les mesures tarifaires et non tarifaires; et plusieurs centaines de volumes sur les statistiques détaillées d'importation par origine pour 54 pays déclarants, dont certaines pour les six années consécutives 1990-1995.

71. Le logiciel qui accompagne l'information sur le CD-Rom rend compatible la présentation et l'analyse de plusieurs bases de données. Il permet à l'utilisateur de rechercher et de trier les données ainsi que de les comparer efficacement, ce qui n'est pas possible dans une bibliothèque classique. Pour chacune des plus de 5 000 positions de base de la classification actuelle du commerce international, ainsi que pour n'importe lequel de leur regroupement, il permet une comparaison par pays des indicateurs de base au sujet du régime d'importation, tels que les moyennes tarifaires et l'incidence des mesures non tarifaires; de même, il permet d'effectuer la même comparaison pour les valeurs d'importation. Parmi les derniers perfectionnements apportés à TRAINS, on peut citer l'intégration du module SMART (système pour l'analyse des marchés et les restrictions au commerce), en collaboration avec la Banque mondiale; l'élaboration d'un sous-système (TRAINS pour les Amériques) en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement en vue d'élargir la base de données à des informations sur les accords commerciaux préférentiels bilatéraux, ainsi que sur les règles d'origine pour l'hémisphère occidental, la collaboration avec l'OCDE à un projet concernant des indicateurs d'aide publique, et la collaboration avec la Division de statistique de l'ONU sur des statistiques commerciales plus détaillées.

72. Pour assurer la diffusion de l'information, la CNUCED a invité les Etats membres et les institutions régionales à créer des centres de liaison TRAINS qui reçoivent des renseignements à jour sur les mesures de réglementation commerciale et servent aussi à obtenir des renseignements récents sur les pays ou les régions, en particulier des données informatisées sur les tarifs douaniers et le commerce, ainsi qu'une documentation sur les mesures paratarifaires et non tarifaires. Parmi les secrétariats de groupements régionaux qui collaborent activement avec la CNUCED, on peut mentionner ceux de l'ALADI, de la SAARC, de l'UDEAC et le SIECA. Le CD-Rom peut être communiqué aux autres parties qui versent une contribution minimale au fonds d'affectation spéciale que la CNUCED a créé à cette fin.

73. **Produits/résultats/incidences.** L'utilisation généralisée de la base de données de la CNUCED, en particulier dans les publications d'organisations telles que l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI, ainsi que dans celles de la CNUCED proprement dite, témoignent de son utilité. En outre, le système d'analyse et d'information commerciale TRAINS est largement utilisé par les ministères du commerce et les bureaux nationaux de promotion des exportations. Le fait qu'un certain nombre d'universités et d'organisations privées ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale TRAINS donne la mesure de l'intérêt que suscite le système. Des rapports de l'OCDE, de la CEAP, de la SAARC et de la zone de libre-échange des Amériques

mentionnent l'utilité de la base de données TRAINS ce qui confirme la place éminente du logiciel TRAINS et de la base de données sur les mesures de réglementation commerciale comme instruments d'analyse des conditions d'accès aux marchés et des obstacles au commerce et de débat de ces questions au niveau international.

c. Arrangements préférentiels

i) SGP et autres lois commerciales

74. **Contexte.** La conclusion du Cycle d'Uruguay et la création de l'OMC se sont traduites par une réduction des taux NPF et des modifications des taux et des régimes préférentiels, ainsi que par la création d'un nouvel ensemble de règles influant non seulement sur l'utilisation technique du SGP par les pays en développement mais aussi sur le fonctionnement et l'application des autres lois commerciales relatives aux conditions d'accès aux marchés dans les pays donneurs de préférences. D'autres formes d'arrangements préférentiels tels que des accords bilatéraux concernant des zones de libre-échange, assortis de dispositions connexes en matière de règles d'origine, ont également joué un rôle important dans la configuration de l'environnement international dans lequel ces pays opèrent.

75. Cette évolution n'a en rien diminué l'intérêt du SGP. Même si la protection dont bénéficiaient certaines branches d'activité a été réduite, voire éliminée, des droits de douane élevés subsistent dans des secteurs essentiels pour les exportations des pays en développement. De surcroît, dans bon nombre de pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire, les exportations ne sont pas suffisamment développées et diversifiées pour permettre un véritable décollage économique, de sorte que le SGP reste important pour les secteurs d'importation, traditionnels ou non. Cela est particulièrement le cas pour les PMA.

76. **Objectifs.** Le programme vise à contribuer à l'expansion et à la diversification des exportations des pays en développement, à améliorer le taux d'utilisation du SGP et à faire en sorte que les responsables gouvernementaux et ceux du secteur privé soient mieux informés des lois commerciales, tels que les droits antidumping, les contingents, les règles d'origine, etc., régissant les conditions d'accès aux marchés dans les principaux pays donneurs de préférences.

77. **Caractéristiques.** Les activités de coopération technique visent à fournir aux pays bénéficiaires les compétences nécessaires pour résoudre les difficultés rencontrées dans l'utilisation du SGP et, plus généralement, des informations sur les conditions d'accès aux marchés, dans des régimes préférentiels ou non, et en particulier sur la tarification des anciennes mesures non tarifaires dans l'agriculture, et leurs incidences sur les schémas de préférences, le fonctionnement de l'Accord sur les textiles et les vêtements et les aspects techniques des règles d'origine.

78. **Produits/résultats.** Parmi les activités menées en 1996, on peut citer :

- Des missions consultatives sur le SGP et d'autres lois commerciales ont été menées au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Au Zimbabwe, la mission avait pour objet de renforcer les services responsables du SGP et d'organiser des activités de formation

à l'intention des responsables gouvernementaux et des milieux d'affaires. En Afrique du Sud, la mission a aidé à choisir une méthodologie d'évaluation quantitative des incidences du projet d'accord de zone de libre-échange UE-Afrique du Sud et à entreprendre les phases préliminaires de l'étude à l'aide de la méthodologie SMART.

- Le secrétariat a contribué aux réunions du Comité technique de l'évaluation en douane en vue d'élaborer des règles multilatérales d'origine : il lui a fait part de son expérience concernant les règles préférentielles d'origine en lui soumettant un compendium des travaux et études de la CNUCED sur les règles d'origine du SGP, établis par ses groupes de travail et comités de session.

79. Toujours dans le cadre du programme sur le SGP, un manuel sur la réglementation commerciale des Etats-Unis d'Amérique a également été publié en 1996. Au cours de la période considérée, des activités ont été entreprises en vue de publier un manuel sur la réglementation commerciale du Japon (publié en février 1997) ainsi que sur la révision des manuels sur la réglementation commerciale de l'Union européenne et d'autres manuels sur les schémas de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, du Japon et de la Suisse (à paraître). La publication de notes d'information sur les modifications apportées aux schémas de préférences s'est poursuivie.

80. Ces activités devraient renforcer l'utilisation des schémas de préférences ainsi que les exportations totales vers les pays donneurs de préférences. Grâce à une meilleure compréhension des schémas de préférences et des autres lois commerciales régissant les conditions d'accès aux marchés de ces pays, ainsi qu'à de meilleures informations à ce sujet, les entreprises privées exportatrices et les responsables gouvernementaux sont mieux à même de tirer parti des possibilités offertes par le SGP dans le contexte des nouvelles règles commerciales consécutives au Cycle d'Uruguay.

ii) Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC)

81. **Contexte.** Après un long processus de négociation au sein du Groupe des 77, le SGPC a été institué en tant que cadre de référence pour l'échange de préférences commerciales entre pays en développement afin de promouvoir les échanges entre ces pays. Depuis son entrée en vigueur en 1989, 43 pays (dont sept PMA) ont ratifié l'Accord et sont devenus participants. La deuxième série de négociations sur le SGPC a été lancée à Téhéran en novembre 1991 en vue de faciliter l'adhésion au système et de poursuivre les échanges de concessions commerciales. Quatre groupes de négociation ont été créés dans les domaines de la facilitation de l'adhésion, des négociations produit par produit, des négociations tarifaires générales, des mesures commerciales directes et des accords non tarifaires et sectoriels.

82. L'**objectif** du projet de la CNUCED sur le SGPC est d'appuyer et de faciliter ces processus.

83. **Produits/résultats/incidences.** En 1996, un soutien technique a été apporté à l'application des concessions préférentielles visées par le SGPC.

Les activités d'appui ont consisté à assurer le service des réunions tant officielles qu'informelles des organes du SGPC. Des notes de référence ont été communiquées aux pays en développement désireux de participer au système. Des précisions et des informations ont également été communiquées aux délégations et aux experts nationaux venus participer à diverses réunions commerciales à Genève. Une assistance technique a été fournie aux pays en développement participant à la deuxième série des négociations sur le SGPC. Un soutien a été apporté dans les domaines des négociations produit par produit, des négociations de réduction linéaire des droits de douane et des mesures commerciales directes, y compris les contrats à long et à moyen terme.

84. Huit pays en développement se sont portés candidats à l'adhésion, à savoir la Colombie, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Maroc, le Myanmar, l'Uruguay, le Venezuela et la Zambie. Des dispositions ont été prises dans le cadre du projet sur le SGPC pour faciliter le processus d'adhésion grâce à la simplification des consultations et des négociations. En mai-juin 1996, le Comité des participants a décidé d'accepter les demandes de la Colombie, du Maroc, du Myanmar et du Venezuela, compte tenu des offres soumises par ces pays et des conditions énoncées dans les quatre protocoles établis avec l'aide du projet sur le SGPC. Le Maroc, le Myanmar et la Colombie ont signé leurs protocoles d'adhésion respectifs, qui sont entrés en vigueur en 1997. Le délai pour l'acceptation du protocole du Venezuela a été repoussé au 31 décembre 1997.

85. Les demandes d'adhésion émanant des pays les moins avancés (Myanmar, Guinée équatoriale et Zambie) ont bénéficié d'une attention particulière. Des activités de soutien ont également été entreprises en rapport avec la demande d'adhésion au SGPC présentée par le MERCOSUR, qui a fait part au Comité des participants de son intention d'adhérer à l'Accord en qualité de groupement sous-régional et qui a présenté ses listes d'offre.

86. Dans le secteur des négociations produit par produit, après trois séries de pourparlers bilatéraux, les pays participants sont passés à la phase de négociation et ont tenu cinq sessions de négociations bilatérales. Des offres ont été présentées aux pays partenaires et des progrès réalisés en ce qui concerne l'échange de concessions commerciales.

87. **Activités.** Les activités concernant les négociations tarifaires générales se sont poursuivies et certains progrès ont été enregistrés.

88. Les mesures commerciales directes, y compris les contrats à long et à moyen terme, ont aussi continué à faire l'objet de négociations, mais celles-ci ont progressé plus lentement à cause de la complexité des problèmes en jeu.

89. Les activités de coopération technique ont nécessité l'organisation en 1996 de près de 450 réunions bilatérales de négociation. La participation d'experts nationaux à ces réunions a renforcé le processus de négociation. Les pays en développement ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction devant le bon fonctionnement du SGPC et la mise en oeuvre efficace de l'Accord.

iii) Relations commerciales et coopération économique dans la région méditerranéenne

90. **Contexte.** La mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et la réorientation de la politique commerciale de l'Union européenne (UE) à l'égard des pays tiers ont radicalement modifié l'accès aux marchés et les relations commerciales avec les pays en développement de la région européenne.

La Déclaration de Barcelone d'octobre 1995 envisage la création d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne d'ici à l'an 2010, et des accords bilatéraux d'association entre l'UE et les différents pays méditerranéens, suivie d'un renforcement des liens entre les pays méditerranéens. Du fait de cette initiative, la région doit faire face à une réorientation majeure de la politique commerciale de ses principaux partenaires commerciaux, pour passer de la non-réciprocité à la réciprocité dans l'accès aux marchés. Les accords d'association porteront sur d'autres domaines que le commerce de marchandises, notamment l'adaptation des politiques liées au commerce, en particulier en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, le droit de la concurrence, la coopération douanière, les normes, etc.

91. **Objectifs.** Le prochain accord représente un défi considérable pour les économies des pays partenaires. Le projet a pour objet d'aider les pays méditerranéens à le relever en contribuant à la négociation et à la mise en oeuvre des accords et de jeter les bases de la deuxième phase du programme de Barcelone.

92. **Caractéristiques.** Afin d'atteindre ses objectifs, le projet prévoit deux grandes catégories d'activité :

- Fournir un appui aux responsables, pendant les négociations et pendant la mise en oeuvre, sur certains thèmes tels que l'accès préférentiel aux marchés accordé par l'UE à chaque pays ou territoire méditerranéen pour les produits agricoles, notamment par comparaison avec les concessions de l'UE à l'OMC, les différentes formules de libéralisation du secteur industriel, les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, le droit de la concurrence, la libéralisation du secteur des services, la coopération douanière, les normes environnementales et techniques, etc.
- Familiariser les milieux d'affaires avec la portée et l'ampleur des réductions tarifaires et les autres dispositions d'accès préférentiel aux marchés, notamment en apportant des informations sur la réglementation applicable aux règles d'origine et les prescriptions administratives pour obtenir ces avantages, ainsi qu'avec les procédures nécessaires pour obtenir un financement au titre des mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euroméditerranéen (MEDA).

93. **Produits/résultats.** Au cours de la période considérée, les activités ci-après ont notamment été entreprises :

- A la demande des gouvernements intéressés de pays méditerranéens, des missions consultatives et des ateliers ont été organisés pour renforcer la capacité de négociation et aider à évaluer les incidences de la mise en oeuvre de dispositions particulières des accords d'association.
- Des ateliers ont été organisés en Jordanie et en Egypte et des missions consultatives ont été menées en Algérie, en Jordanie, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, à la fois pour préparer les ateliers et en assurer le suivi et pour fournir des conseils précis sur certains aspects des accords.

94. Vu les enseignements qui se sont dégagés de ces ateliers et de ces missions consultatives, le projet a contribué à d'autres réunions importantes dans la région arabe et en Europe, sous la forme de contributions à la participation du Secrétaire général adjoint de la CNUCED au Sommet du Caire (novembre 1996).

95. Au cours de la période considérée, la publication d'une série d'études, de manuels et de documents a été entreprise et se poursuit actuellement. Il s'agit des publications ci-après :

- L'accès aux marchés de l'UE des produits agricoles après le Cycle d'Uruguay et les perspectives d'exportation des pays méditerranéens;
- Manuel à l'usage des exportateurs de pays et territoires méditerranéens vers les marchés de l'Union européenne : (partie A : Algérie, Egypte, Jordanie et République arabe syrienne);
- Manuel à l'usage des exportateurs de pays et territoires méditerranéens vers les marchés de l'Union européenne : (partie B : Maroc et Tunisie);
- Market access for exports from Mediterranean countries and territories into the European Union markets: A handbook for exporters (Part C: The West Bank and Gaza Strip (à paraître));
- The MEDA Regulation: A handbook for small and medium enterprises (à paraître);
- Issues of intellectual property rights protection in the Euro-Mediterranean Agreements (à paraître);
- Issues of competition law in the Euro-Mediterranean Agreements (à paraître).

96. Dans l'ensemble, les activités se sont avérées utiles pour traiter des questions susceptibles d'avoir d'importantes incidences sur l'avenir des pays de l'Union européenne et de la Méditerranée, dont :

- **La libéralisation du commerce à l'égard des produits industriels de l'UE**, qui doit être introduite graduellement en 12 ans. Il a été envisagé que les pays méditerranéens utilisent, entre autres méthodes possibles, le taux de protection effectif pour analyser les incidences des choix à faire en matière de politique commerciale. Cette question fera l'objet d'un projet spécial financé par le PNUD dans le cadre du projet régional RAB/96/001, dans le contexte de l'accord d'association entre l'UE et l'Egypte.
- **Règles d'origine** : les accords comprennent des protocoles très détaillés sur les règles d'origine, avec des dispositions précises concernant le cumul diagonal afin de promouvoir les échanges intrarégionaux dans la région méditerranéenne et faciliter les économies d'échelle. Plusieurs pays méditerranéens se sont toutefois inquiétés de la rigueur et des incidences des règles d'origine. Les missions consultatives et les ateliers visaient à familiariser les négociateurs et les entrepreneurs privés avec ces règles. Des suggestions ont été faites quant aux possibilités d'acheter des produits intermédiaires dans la région.
- Les **exportations de produits agricoles** intéressent particulièrement les pays méditerranéens, et le projet a permis de conseiller les responsables gouvernementaux sur les conditions d'accès des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour eux aux marchés NPF, avant et après le Cycle d'Uruguay. Les concessions commerciales accordées par l'UE dans le cadre des anciens accords de coopération et celles prévues par les nouveaux accords d'association ont ensuite été comparées. Cette activité a permis aux responsables des gouvernements et aux chefs d'entreprises privées de mieux évaluer les conditions d'accès au marché de l'UE.
- **Droit de la concurrence, droit de la propriété intellectuelle et libéralisation du commerce de services** : les négociateurs ont pu examiner la relation étroite entre ces questions et les accords correspondants du Cycle d'Uruguay sur les services et les droits de propriété intellectuelle, tandis que, pour le droit de la concurrence, on s'est penché sur les pratiques et la réglementation du traité instituant la Communauté européenne dont s'inspirent en partie les accords euro-méditerranéens.

2. Produits de base

a. Commercialisation des produits et gestion des risques

97. **Objectifs.** S'agissant de mettre en vente des produits de base, de gérer les risques connexes et d'obtenir des moyens financiers, la coopération technique vise essentiellement à tirer parti des techniques modernes de marketing et de financement dans le commerce de ces produits; cela permet

non seulement de réaliser d'importantes économies, mais également de conférer une plus grande efficacité aux activités de planification et de gestion des gouvernements, des établissements paraétatiques et des entités du secteur privé.

98. **Caractéristiques.** Le programme consiste à la fois à publier des études analytiques et des manuels, à donner des avis de politique générale, à susciter une sensibilisation et à assurer une formation.

99. **Produits/résultats.** Pour 1996, il convient surtout de signaler la tenue, du 15 au 17 avril, de la première conférence africaine sur le commerce du pétrole à Harare (Zimbabwe). Environ 120 personnes venues de plus d'une vingtaine de pays africains (principalement des hauts responsables des secteurs pétrolier et financier) ont participé à cette conférence organisée conjointement avec l'Eastern and Southern African Trade and Development Bank et avec le concours des Pays-Bas et un appui financier considérable du secteur privé. Les participants ont jugé la conférence très concluante et il apparaît clairement qu'elle a entraîné d'importants changements. Depuis la conférence d'avril 1996, 18 pays (principalement des pays importateurs, dont bon nombre de PMA) ont demandé à la CNUCED de les aider à déterminer les risques liés aux cours du pétrole et à mettre au point des stratégies plus efficaces en matière de commercialisation, de gestion des risques et de financement pour le secteur pétrolier. Une mission financée par le Gouvernement du Burkina Faso a été effectuée dans ce pays en 1996. Une deuxième conférence africaine sur le pétrole, extrêmement fructueuse, a pu être organisée en avril 1997 : elle a rassemblé plus de 170 participants venus d'une trentaine de pays africains (les frais d'organisation étant intégralement pris en charge par le secteur privé), et il a été décidé de tenir désormais chaque année une conférence de ce type.

100. Deux manuels, intitulés "Price Risk Management in the Fuels Sector - Manual" (UNCTAD/COM/Misc.100) et "Price Risk Management in the Metals Sector - Manual" (UNCTAD/COM/Misc.101), ont été publiés. Ces ouvrages, consacrés à la gestion des risques liés au prix des combustibles et des métaux, respectivement, ont été accueillis favorablement (Petroleum Argus, principale publication dans le secteur du pétrole et de l'énergie, a par exemple jugé le manuel consacré aux combustibles comme "un des meilleurs guides sur les produits dérivés") : grâce à une forte demande émanant du secteur privé, des pays en développement comme des pays développés, ils ont fait l'objet d'une large diffusion. La CNUCED a en outre fait paraître une étude sur le secteur pétrolier en Afrique subsaharienne (UNCTAD/COM/89) considérée comme suffisamment importante pour que la revue Marchés tropicaux et méditerranéens lui consacre un résumé de six pages. Elle a également publié un document intitulé "Collateralized commodity financing, with special reference to the use of warehouse receipts" (UNCTAD/COM/84). Ce document, qui est une des rares publications portant sur un domaine aussi important que les moyens de financement garantis dans le secteur des produits de base, a été très demandé par le secteur privé, et a grandement contribué à la mise au point de nouvelles formes de commerce et de financement par certaines entreprises spécialisées dans les produits de base.

101. Un manuel consacré aux structures de contrôle et de gestion des entreprises et aux conditions requises pour utiliser rationnellement les instruments de gestion des risques reposant sur les mécanismes du marché a été publié sous le titre "Company control and management structures - The basic requirements for a sound use of market-based risk management instruments" (UNCTAD/ITCD/COM/Misc.1). Ce manuel, dont il a été largement question dans la presse, a connu une très forte demande; après les divers fiascos survenus sur les marchés dérivés (Metallgesellschaft, Barings, Sumitomo, etc.), l'on s'est brusquement rendu compte de la nécessité de mettre en place des structures appropriées avant de recourir aux produits dérivés : le manuel a donc comblé une lacune évidente.

102. Un appui a été fourni en vue de la création de nouvelles bourses de produits : cette question est d'une grande importance dans de nombreux pays, vu que les pouvoirs publics renoncent progressivement à écouler eux-mêmes les produits agricoles sur les marchés et à en fixer les prix et que de nouveaux mécanismes de commercialisation et de formation des prix doivent donc être mis en place. La Banque mondiale a financé les travaux de la CNUCED sur le développement des bourses de produits en Inde, où le Gouvernement a entre-temps remanié une partie de sa réglementation et décidé d'autoriser la conclusion de nouveaux contrats à terme pour un certain nombre de produits de base. La FAO et la Banque mondiale ont fourni un financement pour des activités similaires de la CNUCED en Turquie. En République dominicaine, le Conseil des entreprises agro-industrielles a pris en charge le coût d'une mission d'étude de la CNUCED dans le pays, visant à élaborer un plan pour la mise en place d'une bourse de produits. A sa quatrième réunion annuelle, la Pan-American Association of Commodity Exchanges a financé une mission de la CNUCED pour que cette dernière puisse présenter à cette occasion l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine du développement des bourses de produits.

103. Les autres activités de coopération technique menées en 1996 ont notamment consisté à communiquer des renseignements et des analyses sur l'évolution récente des politiques et des pratiques commerciales relatives au sucre à la réunion annuelle de l'Association mondiale des planteurs de betteraves et de canne à sucre (qui a pris en charge les frais de voyage connexes), ainsi qu'à une réunion des ministres des pays ACP sur la politique sucrière. Une formation aux méthodes modernes de commercialisation et de gestion des risques dans le secteur des produits de base a été dispensée à Kuala Lumpur (le financement étant assuré par la Bourse de produits de Kuala Lumpur) et aux Fidji (pour les îles du Pacifique, dans le cadre du programme TRAINFORTRADE). Les travaux sur l'élaboration d'un nouveau contrat à terme international portant sur le poivre ont continué de bénéficier d'un soutien en 1996.

b. Ressources naturelles

Ressources minérales, développement participatif et incidences sociales des activités extractives

104. **Contexte.** Les pays qui disposent de ressources minérales peuvent en tirer des avantages non négligeables. Cependant, la richesse provenant des produits minéraux pose également des problèmes de développement durable.

Les industries extractives peuvent entraîner des perturbations dans les activités de production, les modes de vie et la culture traditionnelles des populations locales. Elles peuvent susciter des mouvements de population et des ponctions croissantes sur d'autres ressources naturelles peu abondantes, telles l'énergie et l'eau. De surcroît, tout gisement a des réserves limitées : lorsqu'il ne peut plus être exploité, les communautés locales sont contraintes de chercher d'autres activités et moyens de subsistance, ce qui peut du même coup contribuer à la désintégration sociale et aux pressions pesant sur le milieu naturel. Ces problèmes tendent à s'exacerber dans un pays en développement où les institutions, les techniques et les compétences requises pour y faire face sont parfois inexistantes, ou laissent à désirer. Il s'avère alors nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies visant à résoudre ces problèmes ou - mieux - à les prévenir.

105. **Objectif.** Les activités de la CNUCED dans le domaine du développement participatif et des incidences sociales des activités extractives ont pour objet d'aider les gouvernements des pays en développement à mettre au point des politiques permettant de veiller à ce que les intérêts des communautés locales soient pris en compte dès les premiers stades de l'élaboration d'un projet et que les solutions rencontrent l'agrément de toutes les parties prenantes. Une démarche intégrée s'avère donc nécessaire en matière de planification et de gestion des ressources foncières, conformément aux objectifs énoncés au chapitre 10 d'Action 21. Une telle démarche permet d'envisager différents modes de développement pour les régions touchées par l'exploitation des ressources naturelles, et ce avec la participation de tous les intéressés, notamment les communautés locales.

106. **Caractéristiques/produits/résultats.** La CNUCED a élaboré un cadre de référence type pour contribuer à l'identification, à l'analyse et à la gestion des problèmes à long terme liés aux ressources minérales. Ce cadre sera appliqué dans les pays en développement concernés avec l'appui d'institutions nationales et régionales, parallèlement à des activités de formation sur les instruments, techniques et méthodes à employer aux fins d'une démarche coopérative en matière de développement durable, faisant intervenir toutes les parties intéressées, y compris les communautés locales. Le cadre type comprend à la fois un système de géogestion et un modèle économique/écologique. Un premier projet pilote a été lancé en Afrique du Sud, où la CNUCED coopère avec le Gouvernement de la province du Cap du nord en vue d'étudier les solutions envisageables pour le développement de la région de Namaqualand.

107. De concert avec le Ministère indonésien des mines et de l'énergie, l'Institut des mines et de l'environnement de l'Université Queen's au Canada et l'East-West Centre, la CNUCED a en outre organisé en septembre 1996 à Bandung (Indonésie) un atelier sur les incidences sociales des industries extractives. Le compte rendu des travaux de l'atelier sera publié en 1997. Des ateliers similaires pourraient être organisés ultérieurement.

c. Commerce international des déchets et résidus métalliques

108. **Objectifs.** Le projet lancé en 1995 s'est poursuivi en 1996 grâce à de nouvelles contributions versées par plusieurs donateurs, les objectifs restant les mêmes, à savoir : i) études par produit du commerce international des matières secondaires (déchets réutilisables, ferrailles, résidus); et ii) amélioration supplémentaire de la base de données de la CNUCED sur les mouvements transfrontières de matières secondaires.

109. **Produits/résultats/incidences.** A partir des travaux statistiques préparatoires visant à améliorer la base de données susmentionnée, qui est sans équivalent, trois études sur l'importance et la structure du commerce international des matériaux récupérables ont été publiées en 1996 :

- Les deuxième et troisième parties de l'étude sur le commerce international des déchets et résidus métalliques (l'une sur les scories, crasses, écaillés et autres déchets provenant de l'industrie sidérurgique, ainsi que sur les cendres et résidus contenant des métaux non ferreux, l'autre sur les déchets de métaux et alliages non ferreux), publiée conjointement par le secrétariat de la CNUCED et le Conseil international des métaux et de l'environnement;
- Une étude sur le commerce international des déchets de caoutchouc (pneus et produits connexes) pour la période 1990-1994, publiée conjointement par le secrétariat de la CNUCED et le Scrap Tire Management Council des Etats-Unis.

110. Ces études ont été diffusées lors de diverses réunions du groupe de travail technique de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la demande du Président de ce groupe, afin de faciliter les délibérations intergouvernementales sur l'établissement de listes des déchets, dangereux ou non. Elles ont également été présentées lors de plusieurs séminaires internationaux sur le recyclage et la récupération, organisés respectivement par la CEE en Hongrie, par la Fédération malaisienne des industries sidérurgiques en Malaisie, par le Groupe d'étude international du cuivre en Belgique et par le Conseil international des métaux et de l'environnement en Suède.

111. Toutes ces études et statistiques ont également facilité les travaux analytiques du secrétariat de la CNUCED sur les mesures positives applicables dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. La base de données de la CNUCED sur le commerce international des matières secondaires est unique en son genre et, partant, fréquemment exploitée par d'autres organisations internationales, des gouvernements et des associations professionnelles. Sur demande, des renseignements ont été fournis au PNUE, à l'OCDE, aux Gouvernements canadien et australien, à la Chambre de commerce des Etats-Unis, au Bureau de liaison des industries du caoutchouc de l'Union européenne (BLIC), à la Fédération malaisienne des industries sidérurgiques et à divers instituts universitaires. La CNUCED a apporté diverses contributions à des documents sur la Convention de Bâle établis par l'OCDE et le PNUE.

3. Commerce, environnement et développement

112. **Contexte.** Le programme Action 21 reconnaît que le commerce, allant de pair avec des politiques macro-économiques et environnementales rationnelles, ainsi qu'une gestion adéquate des ressources naturelles, peut apporter une contribution importante au développement durable. Il souligne la nécessité de faire en sorte que le commerce et l'environnement se soutiennent mutuellement, grâce à des mesures appropriées aux niveaux national et multilatéral.

Il faut pour cela mobiliser, entre autres, l'attention des décideurs, du monde des affaires, des institutions universitaires et des organisations non gouvernementales. A sa neuvième session, la Conférence a jugé souhaitable que la CNUCED conserve son rôle particulier dans ce domaine, en agissant notamment par le biais de la coopération technique.

113. **Objectifs.** Les principaux objectifs du programme de coopération technique de la CNUCED relatif au commerce, à l'environnement et au développement sont les suivants :

- Aider à mieux faire comprendre la complexité des liens entre le commerce, l'environnement et le développement et favoriser la concertation entre les milieux spécialisés dans ces trois domaines;
- Faire en sorte que les secteurs public et privé des pays en développement soient mieux à même de prendre en compte, dans un cadre participatif, les problèmes liés au commerce et au développement durable;
- Concourir à une participation efficace des pays en développement aux délibérations des instances internationales compétentes;
- Contribuer à l'élaboration et à l'exécution de politiques économiques et de mesures tendant à ce que les pays en développement retirent des avantages économiques de l'application intégrale de la Convention sur les ressources biologiques.

114. **Caractéristiques.** Les activités sont étroitement liées au programme de travail intergouvernemental ainsi qu'aux travaux de recherche du secrétariat. Il s'agit d'études orientées vers l'action, d'ateliers et de colloques, de travaux visant à recenser, rassembler et analyser des informations statistiques, enfin de séminaires de formation ou de renforcement des capacités, organisés en coopération étroite avec le PNUD, le PNUE, l'OMC, le CCI et d'autres organisations, ainsi qu'avec des représentants de la société civile, notamment des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales. Un dossier didactique sur le commerce, l'environnement et le développement, élaboré avec le concours du programme TRAINFORTRADE, est actuellement revu et mis à jour. La priorité est accordée à la fourniture d'une assistance technique aux pays les moins avancés. Ainsi, en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 1997, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département de la coordination des politiques et du développement durable et la CNUCED ont organisé une réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés prévues dans l'Action 21 (New York, 3-4 avril 1997), pour laquelle la CNUCED a établi un document sur le commerce et l'environnement. La phase pilote de l'Initiative BIOTRADE est en cours d'élaboration : les activités prévues comprennent des recherches économiques et des études de marché, la diffusion de données et l'établissement de réseaux.

115. **Produits/résultats.** Des instituts de recherche de pays en développement ont entrepris d'analyser l'expérience de différents pays afin de mieux comprendre les liens entre le commerce et l'environnement. Des monographies nationales sur ce sujet ont été achevées ou sont en voie de l'être pour le Cameroun, le Chili, le Costa Rica, la Fédération de Russie, l'Indonésie, la Malaisie, l'Ouganda et la Thaïlande.

116. D'autres études concernant des questions telles que la réponse des petites et moyennes entreprises aux exigences de protection de l'environnement, la libéralisation du commerce des produits agricoles et l'environnement, ainsi que la sensibilisation des consommateurs à l'écologie ont également été menées à bien (pour la Colombie et l'Inde) ou sont en cours de réalisation.

117. Une série de travaux de recherche doit être entreprise pour examiner la façon dont différents moyens d'intervention, notamment des mesures commerciales et des mesures positives, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs écologiques des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME). A cet effet, il est prévu d'analyser l'expérience acquise par certains pays en développement (Afrique du Sud, Inde, Indonésie et République de Corée) concernant de tels accords (Protocole de Montréal, Convention de Bâle et Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Par ailleurs, une étude de synthèse distincte sur l'application et l'efficacité de mesures commerciales dans le cadre des AME a été effectuée.

118. Les liens entre le commerce et l'environnement intéressant les pays arabes ont été examinés, parmi d'autres questions, lors d'une réunion d'un groupe d'experts arabes sur les incidences du Cycle d'Uruguay, notamment dans les secteurs de la pétrochimie, de l'environnement et des services (Bahreïn, 16-18 mars 1996), et d'une conférence sur les relations commerciales du Conseil de coopération du Golfe vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (Bahreïn, 19-20 mars 1996).

119. La CNUCED a également apporté son concours à un certain nombre de séminaires nationaux et régionaux sur le commerce et l'environnement dans la région Asie-Pacifique. Une communication sur la politique de l'environnement, l'accès aux marchés et la compétitivité internationale du point de vue de l'Asie a ainsi été présentée à la Conférence asiatique sur le commerce et l'environnement (Singapour, 27-29 juin 1996) et publiée dans Asian Dragons and Green Trade. Une autre communication sur les normes écologiques et les problèmes d'accès aux marchés a été présentée à un séminaire national sur le commerce et l'environnement qui s'est tenu à Séoul du 3 au 5 septembre 1996, et a ensuite été publiée. Une publication CESAP/CNUCED sur le renforcement de la corrélation commerce-environnement dans certains secteurs écologiquement vulnérables axés sur l'exportation dans la région de la CESAP ("Enhancing trade and environment linkages in selected environmentally vulnerable export-oriented sectors in the ESCAP region"), constituant le volume 21 des études de la CESAP sur le commerce et l'investissement, rassemble des communications présentées à un séminaire qui a eu lieu à Bangkok les 31 juillet et 1er août 1996. Quatre études sur les politiques applicables aux activités génératrices de devises reposant sur l'exploitation des ressources naturelles ont été présentées à l'atelier sous-régional sur la gestion

de l'environnement dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles (Hanoi, 25-28 septembre 1996). Cet atelier, organisé par la CNUCED avec le concours de l'Institut de recherche sur l'aquaculture, portait sur la pêche et le tourisme dans les pays d'Asie et du Pacifique.

120. Deux ouvrages présentant les résultats de séminaires antérieurs ont été publiés : Trade, Environment and Sustainable Development: A South Asian Perspective, par Veena Jha, Grant Hewison et Maree Underhill, et Eco-labelling and International Trade, par Simonnetta Zarrilli, Veena Jha et René Vossenaar.

121. **Incidences.** Les résultats des activités susmentionnées ont grandement contribué aux analyses et aux débats de politique générale, aux travaux d'ordre conceptuel, à la formation d'un consensus entre les Etats membres sur l'interaction entre politique environnementale et politique commerciale, à la diffusion d'informations auprès des décideurs et au renforcement des capacités.

122. De telles études jouent également un rôle catalyseur en donnant lieu à de nouveaux travaux de recherche d'orientation pragmatique sur le commerce, l'environnement et le développement durable dans les pays du tiers monde. C'est ainsi que le secrétariat de l'ANASE et la CESAP ont récemment élaboré et exécuté de nouveaux projets inspirés de celui de la CNUCED et du PNUD.

123. Les activités d'assistance technique ont aussi contribué à une prise de conscience et à une meilleure compréhension de la corrélation entre le commerce et l'environnement, ainsi qu'à une participation effective des pays en développement aux délibérations multilatérales sur le commerce et l'environnement. Les délibérations intergouvernementales, tout comme les documents de base établis par le secrétariat, ont constitué autant d'apports aux travaux menés dans le cadre de l'OMC, de l'OCDE et d'autres instances. Les travaux futurs, tout en continuant de fournir des informations et une contribution aux délibérations intergouvernementales d'autres organismes, devraient permettre également d'élaborer un plan qui tienne compte des préoccupations relatives au commerce, à l'environnement et au développement, notamment par l'examen de propositions propres à développer le recours à des mesures et des démarches positives et à leur conférer un caractère opérationnel.

4. Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs

124. **Contexte.** L'intensification de la concurrence a pour effet de renforcer l'efficacité économique globale et d'améliorer sensiblement les perspectives de croissance et de développement à plus long terme dans ce domaine. La mise en oeuvre, à l'échelle mondiale, de profondes réformes économiques reposant sur les mécanismes du marché a libéré de puissantes forces concurrentielles qui jouent un rôle clé dans le succès des réformes, moyennant l'application de règles du jeu appropriées. Cependant, même si les pays en développement et les pays en transition ont de manière générale de plus en plus tendance à adopter des lois et des politiques relatives à la concurrence, à les remanier ou à mieux les appliquer, bon nombre de ces pays ne disposent pas encore d'un cadre législatif et directif moderne en matière de concurrence ou n'appliquent pas les dispositions correspondantes avec l'efficacité voulue, d'où la nécessité

d'une assistance technique. A la neuvième session de la Conférence, la CNUCED a été chargée de renforcer la coopération technique dans ce domaine en encourageant "l'élaboration d'une politique et d'une législation nationales de la concurrence et de la protection des consommateurs".

125. **Objectifs.** Le programme vise à aider les pays à élaborer des politiques et une législation de la concurrence, ou à les réviser, à contribuer à la mise en place des capacités institutionnelles nationales en la matière et à permettre aux responsables gouvernementaux et aux entrepreneurs du secteur privé de mieux comprendre les lois et directives relatives à la concurrence.

126. **Caractéristiques.** Une assistance est fournie en fonction des demandes reçues, des besoins des pays concernés et des ressources disponibles. Les activités de coopération technique sont de plusieurs types :

- Fourniture de renseignements sur les pratiques commerciales restrictives, les formes sous lesquelles elles se manifestent et les conséquences néfastes qu'elles peuvent avoir sur l'économie. Une étude des pratiques commerciales restrictives dans tel ou tel pays peut éventuellement être envisagée;
- Séminaires d'initiation destinés à un large public, notamment des fonctionnaires gouvernementaux et des universitaires, ainsi que le monde des affaires et les milieux proches des consommateurs;
- Octroi d'une assistance aux pays qui ont entrepris d'élaborer une législation de la concurrence, qu'il s'agisse de leur fournir des renseignements sur les dispositions existant à cet égard dans d'autres pays ou des conseils sur la façon de formuler ladite législation;
- Services consultatifs en vue de la mise en place d'autorités chargées de faire respecter le droit de la concurrence : il s'agit généralement, entre autres choses, de former les fonctionnaires responsables du contrôle des pratiques commerciales restrictives et, dans certains cas, d'organiser des ateliers de formation et/ou une formation en cours d'emploi auprès des autorités compétentes de pays plus expérimentés en matière de droit de la concurrence;
- Organisation de séminaires pour les pays ayant déjà adopté une législation relative à la concurrence et bénéficiant d'une certaine expérience du contrôle des pratiques commerciales restrictives, et qui souhaitent consulter d'autres Etats au sujet de tel ou tel cas et échanger des informations;
- Aide aux pays qui souhaitent revoir leur législation en matière de concurrence et solliciter des avis d'experts auprès des autorités compétentes dans d'autres pays, de façon à modifier leurs lois le plus efficacement possible;
- Assistance visant à créer une "culture" de la concurrence et à préparer les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, ainsi que les pays en transition, aux futures négociations multilatérales dans ce domaine.

127. **Produits et résultats.** En 1996, une assistance technique ayant trait à l'élaboration de projets de loi a été fournie à la Bolivie, au Guatemala, au Honduras et à la République dominicaine. Ces pays sont de la sorte en voie de mener à bien l'élaboration d'une législation nationale. Des services consultatifs ont également été fournis à la Colombie pour contribuer à l'établissement d'un règlement d'application concernant la loi sur la concurrence, et au Pérou en vue de la mise en place d'organismes de tutelle pour les secteurs privatisés. Deux missions consultatives ont été effectuées en Zambie pour aider ce pays à créer une commission nationale de la concurrence.

128. La CNUCED a en outre présenté ses observations sur le projet de législation concernant la réforme de la loi antimonopole du Chili, sur le projet de loi relatif à la protection de la concurrence et à la prévention des monopoles en Egypte et sur le projet de législation concernant la concurrence et la protection des consommateurs au Paraguay. Parallèlement, un projet d'aide à la mise au point des modalités initiales d'application de la loi égyptienne sur la concurrence a été élaboré : il a pour but de fournir un appui dans le processus de promulgation de la législation relative à la concurrence et la mise en place d'un organisme chargé de la faire respecter. De même, une aide a été accordée à Maurice aux fins de l'élaboration et de l'adoption d'une législation et de la création d'un cadre institutionnel dans le domaine de la concurrence et de la protection des consommateurs.

129. A la demande du groupe de travail sur la politique de la concurrence de la Zone de libre-échange des Amériques, un questionnaire détaillé sur les besoins des pays membres de cette zone dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence a été élaboré. Sur la base des réponses reçues, un avant-projet complet de document a été établi et présenté au groupe de travail concerné, pour examen. La CNUCED a mis au point un projet régional visant à fournir un appui aux pays africains dans l'élaboration de lois et politiques nationales de la concurrence et d'une législation relative à la protection des consommateurs, la création d'autorités compétentes dans ce domaine et le renforcement des capacités de négociation des responsables africains dans la perspective des futures négociations multilatérales liées aux problèmes de concurrence.

130. Des séminaires nationaux sur la politique de la concurrence ont été organisés à Cuba, au Honduras et au Malawi avec la participation de représentants des gouvernements, des secteurs public et privé, de la communauté des donateurs, des milieux universitaires, des associations de consommateurs et d'experts de la concurrence. Ces séminaires ont permis de faire connaître aux participants différents aspects des politiques applicables dans ce domaine. Des experts de la CNUCED ont également participé à un certain nombre de séminaires, conférences et réunions sur le droit et la politique de la concurrence, y compris ceux destinés à permettre aux pays en développement de définir et de coordonner leur position concernant le traitement des problèmes de concurrence à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour : réunion CESAP/CNUCED/PNUD de hauts fonctionnaires préalable à la Conférence de Singapour, tenue à Jakarta, réunion sur la politique de la concurrence en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée à Caracas, et séminaire préparatoire pour les pays ACP organisé à Bruxelles.

131. En dépit de l'assistance fournie décrite ci-dessus, les activités du secrétariat de la CNUCED n'ont pas pu répondre à la forte augmentation des demandes et des besoins de coopération technique survenue ces dernières années dans le secteur du droit et de la politique de la concurrence. Un accroissement sensible des ressources financières et humaines s'avère nécessaire dans ce domaine d'activité.

5. TRAINFORTRADE

132. **Contexte.** Le document final de la neuvième session de la Conférence fait plusieurs fois état de l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans la coopération technique. S'agissant de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, la CNUCED est invitée à "continuer de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition intéressés de commercer efficacement dans le cadre de programmes comme TRAINFORTRADE".

133. **Objectifs.** TRAINFORTRADE est conçu pour contribuer à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement dans le domaine du commerce et des services connexes par les moyens suivants :

- Analyse des besoins et priorités en matière de valorisation des ressources humaines et de formation;
- Renforcement de certains centres de formation prêts à adopter une démarche commune et mise en place d'un réseau de coopération entre établissements de formation, en vue de faciliter l'échange permanent de renseignements, de cours et d'enseignants;
- Conception, production et mise à jour de matériels didactiques de qualité répondant aux besoins des responsables du commerce extérieur et des cadres supérieurs des secteurs privés et publics.

134. **Caractéristiques.** En 1996, les activités menées dans le cadre du programme TRAINFORTRADE se sont concentrées sur l'analyse des besoins de valorisation des ressources humaines et de formation. Trois études sur ce sujet ont été réalisées de manière systématique à l'échelon sous-régional pour :

- Les Iles du Pacifique (Fidji, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga);
- L'Afrique australe (Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland);
- L'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Sierra Leone).

135. Les besoins ont été classés en tenant compte de la configuration du système commercial représenté par trois groupes cibles, selon le secteur d'activité de chaque groupe.

136. Les groupes cibles ont été définis comme suit :

- *Responsables des politiques et stratégies relatives au commerce international.* Ce groupe est principalement constitué de cadres supérieurs ou de rang intermédiaire en poste dans l'administration et les ministères, ainsi que de hauts responsables des chambres de commerce, des banques centrales et des banques commerciales, d'instituts de recherche et de cabinets d'experts-conseils, ainsi que d'autres établissements fournissant des services d'appui au commerce. Des besoins de formation ont été recensés dans les domaines ci-après : diplomatie et politiques relatives au commerce international; intégration régionale; techniques de négociation; information commerciale et facilitation du commerce; commerce avec l'Union européenne, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le Japon.
- *Gestionnaires et professionnels des structures et services d'appui au commerce.* Ce groupe comprend le personnel d'encadrement et de gestion chargé de services d'appui au commerce. La formation à dispenser concerne essentiellement le financement du commerce et l'investissement, les opérations commerciales et la facilitation du commerce, l'information commerciale et le nouveau cadre multilatéral du commerce international.
- *Cadres ou professionnels responsables du commerce international dans les entreprises.* Ce groupe est composé d'entreprises et d'associations d'exportateurs auxquelles une formation serait utile pour diversifier la production destinée à l'exportation et mieux soutenir la concurrence. Les intéressés doivent être formés par divers moyens pour pouvoir améliorer l'efficacité de leurs opérations commerciales, réduire les risques financiers et accéder aux marchés étrangers, notamment le marché régional. Les besoins de formation concernent surtout le nouveau cadre multilatéral du commerce international, les opérations commerciales et les moyens de faciliter celles-ci, le financement du commerce et l'investissement, l'information commerciale et le commerce avec l'Union européenne, l'ALENA et le Japon.

137. Formation sanctionnée par un diplôme : Outre les besoins de formation en cours d'emploi mentionnés ci-dessus, de nombreux pays ont jugé souhaitable que le programme TRAINFORTRADE introduise des cours sanctionnés par un diplôme. Ce type de formation, dont la durée est plus longue et qui intervient à différents niveaux, vise à améliorer la connaissance des mécanismes, règles et procédures du commerce international ou à offrir l'occasion d'acquérir des compétences dans un secteur spécialisé de négociation, des relations et politiques commerciales ou du commerce international.

138. Développement du réseau : Le réseau TRAINFORTRADE, coordonné par l'équipe en poste au siège à Genève, se développe en coopération avec les établissements de formation suivants :

- En Asie du Sud-Est, l'Université de Kuala Lumpur et l'Institut malaisien des assurances (Malaisie);

- Pour les pays insulaires du Pacifique, l'Université du Pacifique Sud à Suva (Fidji);
- Pour les pays du Maghreb, l'ESC à Tunis;
- Pour les Caraïbes, l'ECSEDA en Dominique pour les pays de l'EAIO.

139. En 1996, des activités ont été entreprises en Afrique subsaharienne par l'intermédiaire des institutions suivantes : COFEB et CESAG, à Dakar; GIMPA, à Accra; INE, à Cotonou; CAMPC, à Abidjan.

140. Au début de 1997, des activités ont été mises en route au Maroc en faisant appel à deux écoles de commerce de Casablanca. Il est également prévu de faire intervenir des établissements de formation d'Abou Dhabi, de Bahreïn, de la Jordanie et du territoire palestinien.

141. Une coopération s'est instaurée avec des "centres d'excellence". L'objectif assigné à ces derniers consiste à élaborer de nouveaux modules d'enseignement faisant appel notamment à des méthodes modernes de traitement de l'information et aux systèmes télématiques pour offrir, selon les besoins, des services de téléenseignement. Ces centres devraient également contribuer à la formation de formateurs et aider l'équipe du siège à veiller à la qualité de la formation dispensée dans tous les centres du réseau.

142. Dans cette optique, l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble a contribué à l'élaboration et à la mise en application d'un dossier didactique sur la gestion de l'information commerciale. De même, des contacts ont été établis avec des établissements du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Suisse afin d'inviter un groupe de centres d'excellence à devenir membres du réseau TRAINFORTRADE.

143. **Produits/résultats/incidences**. Compte tenu des besoins recensés en matière de formation, le programme TRAINFORTRADE avait permis, à la fin de 1995, d'élaborer les dossiers didactiques suivants :

Produits de base :	Marchés physiques Gestion des risques : marchés à terme et marchés des options sur produits financiers
Politiques commerciales :	Politiques commerciales nationales Commerce et investissement Politique de la concurrence (pratiques commerciales restrictives)
Commerce avec les pays du marché unique européen :	Assurance des marchandises

144. En 1996, plusieurs dossiers ont été validés en français dans le cadre d'un séminaire destiné aux responsables des pôles commerciaux qui a eu lieu à Genève en mars 1996.

- Financement du commerce (3 jours);
- Transport et logistique (2 jours);
- Facilitation du commerce (2 jours);
- Information commerciale (2 jours);
- Gestion des pôles commerciaux (2 jours).

145. Le dossier le plus récent sur le nouveau cadre multilatéral du commerce international (version anglaise, 10 jours, 21 modules) a été validé à Kuala Lumpur en août 1996 avec un groupe de 20 formateurs de l'Asie et du Pacifique.

146. La version française a été validée à Genève en avril 1997 en faisant appel à un groupe de 33 formateurs. Du matériel supplémentaire sur l'intégration régionale a été mis au point à cette occasion : il pourra être diffusé à partir de septembre 1997.

147. Un atelier pour concepteurs de cours (en français) a eu lieu à Turin et à Lyon en février 1995 : les 22 participants venaient d'Afrique de l'Ouest, des pays du Maghreb et de Roumanie.

148. Au cours de la période considérée, des cours ont été donnés sur les sujets suivants :

- **Efficacité commerciale.** Formation des directeurs de pôles commerciaux : un séminaire auquel ont participé 22 personnes a été organisé à Genève et à Grenoble en mars 1996.
- **Nouveau cadre multilatéral du commerce international.** Cinq séminaires auxquels ont participé 120 personnes ont eu lieu aux Philippines en 1996, l'un en avril avec le concours de fonctionnaires de la CNUCED et les quatre autres sous la forme de stages complémentaires de formation de formateurs, sans aide extérieure. Ce type de formation a été entrepris aux Philippines dans le cadre de plusieurs programmes d'études universitaires. C'est le cas également à l'Université Thamassat en Thaïlande. En outre, un séminaire a été organisé à l'intention de 18 participants aux Fidji en mai 1996.
- **Politique commerciale nationale.** Un séminaire s'est tenu en Angola en octobre 1996 avec la participation de 30 personnes.
- **Commerce des produits de base.** Un séminaire a eu lieu aux Fidji en mai 1996 à l'intention de 18 participants.
- **Assurance sur facultés.** Un séminaire destiné à 21 participants a été organisé aux Fidji en octobre 1996.

149. Au total, 75 formateurs ont participé aux activités TRAINFORTRADE et environ 230 professionnels du commerce en ont directement tiré profit au cours de la période considérée.

150. Les activités de formation de formateurs mentionnées ci-dessus concernant les régions francophones ont été exécutées dans le cadre de projets de mise en place d'institutions, d'une durée de deux à trois ans. Une démarche similaire sera adoptée pour un certain nombre de pays anglophones avant la fin de 1997. Des concepteurs et responsables de cours d'établissements de formation associés s'attachent actuellement à adapter le matériel pédagogique et à préparer une série d'ateliers et de séminaires locaux ou sous-régionaux qui devraient être exécutés sur une large échelle au cours des deux prochaines années. Les capacités de formation du réseau devraient de ce fait considérablement s'accroître dans le proche avenir.

B. Division du commerce international des biens et services, et des produits de base

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

**C. Division de l'investissement, de la technologie
et du développement des entreprises**

**1. L'investissement international, les sociétés transnationales et les flux
de technologie**

151. Parmi les diverses activités exécutées par le Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie et financées sur des ressources extrabudgétaires figurent des projets relatifs aux sociétés transnationales et à la restructuration industrielle dans les pays en développement, à la commerciabilité des services, aux facteurs déterminants des flux d'IED vers le Brésil, aux investissements asiatiques dans l'Union européenne, et aux investissements de l'Union européenne en Asie. D'autres grandes activités sont décrites ci-après.

**Expansion de l'investissement étranger direct et du commerce international
dans le secteur des services**

152. Le projet relatif à l'expansion de l'investissement étranger direct et du commerce international dans le secteur des services répond à une demande croissante d'assistance technique de la part des pays en développement dans le domaine des investissements relatifs aux services et de la libéralisation du commerce et vise à apporter des réponses aux questions suivantes : quel est le coût, en termes de potentiel de développement économique inexploité, pour les pays en développement de l'inefficacité des secteurs de services ? Et, dans la mesure où une protection excessive des industries nationales de services pourrait être à l'origine d'inefficacités, de quelle façon une libéralisation accrue de l'investissement et du commerce des services pourrait aider à éliminer les entraves que ces inefficacités représentent pour l'économie ?

153. Le projet, financé par le PNUD et exécuté par la CNUCED en collaboration avec la Banque mondiale, a pour objet d'aider les pays en développement à évaluer ce qu'ils gagneraient à ouvrir leurs marchés de services aux prestataires de services étrangers, soit par l'investissement, soit par le commerce.

154. Le projet a été exécuté en Tunisie, en Ouganda et en Uruguay. Des rapports pour l'Ouganda et l'Uruguay ont déjà été publiés en tant que documents internes. Le rapport concernant la Tunisie est en cours de révision afin de tenir compte des dernières modifications de politique générale adoptées dans ce pays. Les enseignements fournis par l'exécution du projet dans ces trois pays ont été résumés dans un rapport du secrétariat de la CNUCED à la vingtième session de la Commission des sociétés transnationales (E/C.10/1994/10). L'étude relative à la Thaïlande, entreprise en 1995, a été achevée en 1996 et un rapport sera prochainement disponible.

**Coopération technique entre pays en développement en vue d'élargir et de
renforcer le rôle de l'investissement étranger direct (IED) des petites et
moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement d'Asie**

155. Le projet répond à une demande croissante d'assistance technique de la part des pays en développement d'Asie qui souhaitent attirer des investissements étrangers directs de PME et en optimiser la contribution

au développement. Il a pour objet de renforcer les compétences et les capacités des décideurs nationaux de formuler les mesures et les programmes correspondants.

156. Il s'agit de former des décideurs à l'élaboration et à l'application de politiques de promotion des investissements étrangers directs de PME.

157. Un séminaire régional est prévu en Chine du 29 au 31 octobre 1997, et un manuel sur l'investissement destiné aux petits et moyens investisseurs de la région et aux gouvernements des pays d'accueil ainsi qu'aux entreprises locales (en particulier les PME) bénéficiaires de tels investissements devrait paraître en 1998.

Analyse décisionnelle pour une assistance technique relative aux sociétés transnationales et à l'investissement étranger direct

158. **Contexte.** L'investissement étranger direct (IED) est devenu un important facteur du développement économique des pays en développement et un nouvel instrument d'intégration des pays dans l'économie mondiale. Les pays en développement en particulier ont bénéficié de l'accroissement des IED au cours des années 80 (leur part représentait 40 % des apports mondiaux au début des années 90). Il est nécessaire d'analyser cette tendance et d'examiner les diverses questions de fond qui en découlent aux niveaux national et international, afin de contribuer à une meilleure compréhension de l'IED et d'apporter une aide aux décideurs.

159. L'**objectif** des séminaires organisés au titre de ce projet est d'informer les membres des délégations à Genève des problèmes actuels relatifs à l'investissement étranger direct et aux sociétés transnationales, et de contribuer à l'analyse et au consensus dans ce domaine.

160. **Produits/résultats.** Deux séminaires ont été organisés sur l'investissement étranger direct dans le contexte de la mondialisation de l'économie internationale (24 octobre 1995 et 12 février 1996), à chacun desquels ont participé une cinquantaine de membres des missions auprès de la CNUCED et de l'OMC à Genève, de représentants d'entreprises et de syndicats, et de représentants d'organisations internationales. Les thèmes ont été brièvement présentés par des experts. Le secrétariat avait fait distribuer 22 documents de base portant sur les principaux problèmes examinés. Pour une plus grande liberté des débats, les discussions se sont tenues dans un cadre informel.

Etudes directives sur les liens entre l'investissement étranger direct et le commerce

161. **Contexte.** On note une demande croissante d'information et d'analyse de la part des pays en développement concernant les liens entre l'investissement étranger direct et le commerce et la façon d'en optimiser la contribution au développement.

162. **Objectifs.** Ce projet a pour objet d'aider les décideurs dans les pays en développement à mieux comprendre les relations entre l'investissement étranger direct, le commerce et la technologie dans le contexte d'un système de production internationale caractérisé par la mondialisation des facteurs, des produits et des marchés. Il s'agit d'analyser les liens entre

l'investissement étranger direct et le commerce et de diffuser les résultats des travaux réalisés, afin d'améliorer l'élaboration des politiques dans ce domaine.

163. **Produits/résultats.** Le résultat de ce projet faisait partie du *Rapport sur l'investissement dans le monde 1996 : L'investissement, le commerce et les instruments internationaux*, qui a été largement diffusé.

2. Politiques nationales de l'innovation et de l'investissement

Cadre directif pour attirer les investissements étrangers (FORINVEST)

164. **Contexte.** Avec la mondialisation des activités économiques, impulsée par une libéralisation croissante, les pays en développement sont de plus en plus nombreux à rechercher les investissements de sociétés transnationales. Cela se traduit par des politiques nationales résolument favorables aux investissements étrangers en vue d'accroître les apports de capitaux extérieurs et de devises, les exportations, l'emploi et la formation, les capacités technologiques et les compétences en matière de gestion et de commercialisation.

165. L'**objectif** est d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de concevoir et d'appliquer des politiques et des conditions permettant aux investissements étrangers et au commerce international de prospérer.

166. **Caractéristiques.** FORINVEST dispense des services consultatifs et des modules de formation dans les domaines suivants : politique d'investissement, législation relative à l'investissement, code des investissements, politiques sectorielles régissant la participation des sociétés transnationales dans des secteurs particuliers, transfert de technologie et mécanismes visant à attirer les investissements (par exemple, zones franches industrielles, contrats construction-exploitation-transfert).

167. **Produits/résultats.** Au cours de la période considérée, des éléments du programme FORINVEST ont été exécutés dans les pays et territoires suivants : Albanie, Cameroun, Erythrée, Haïti, Kazakstan, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka, et Cisjordanie et bande de Gaza. En outre, un certain nombre d'initiatives régionales et interrégionales ont été prises dont, Africa Connect et Enterprise Africa, avec la participation d'organisations régionales telles que l'ANASE, la CARICOM, le Groupe des 16 et la SOPAC des pays insulaires du Pacifique. Les paragraphes ci-après illustrent la façon dont le programme a été exécuté :

- **Africa Connect** : En mai 1996, la CNUCED a organisé la conférence internationale Africa Connect à Midrand (Afrique du Sud), en coopération avec le Comité sud-africain de la Chambre de commerce internationale, conférence à laquelle ont assisté quelque 500 participants venus d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord. Y ont notamment participé des représentants de petites et moyennes entreprises africaines, des organismes africains de promotion des investissements, des chambres de commerce africaines et des associations d'entreprises manufacturières africaines, des entreprises européennes et asiatiques du secteur des services et des secteurs manufacturier et industriel, de hauts fonctionnaires

gouvernementaux, y compris le Ministre français de la coopération extérieure, et des représentants d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales, dont le Commissaire responsable des relations extérieures de l'Union européenne. La Conférence a mis en lumière l'énorme potentiel commercial qui existait en Afrique et a donné l'occasion aux chefs d'entreprise d'établir des relations et d'étudier d'éventuels accords commerciaux. Elle a également permis aux responsables politiques de dialoguer avec des représentants du secteur privé en vue de développer une plus grande coopération entre le secteur public et le secteur privé pour la promotion du commerce et de l'investissement en Afrique. La Conférence a également servi à sensibiliser la communauté internationale et a suscité diverses initiatives ultérieures visant à attirer davantage l'attention sur l'amélioration des conditions commerciales en Afrique, et donc l'amélioration des possibilités pour des entreprises régionales et internationales de tirer parti des débouchés existants. Au nombre de ces initiatives on peut citer la Déclaration de Johannesburg, qui consacre l'engagement de la communauté commerciale internationale, des gouvernements et des Nations Unies de travailler à promouvoir le commerce sur le continent.

- **Secrétariat de l'ANASE** : La CNUCED a organisé, à l'intention des responsables de la politique d'investissement de pays membres de l'ANASE, un atelier sur des scénarios d'investissement international et les pratiques commerciales internationales, qui a eu lieu à Manille du 23 au 25 septembre 1996. Y ont participé trois hauts responsables de chacun des sept Etats membres de l'ANASE et les représentants de deux pays ayant le statut d'observateur auprès de l'ANASE.
- **Enterprise Africa** : La CNUCED a participé à des missions et a contribué à l'élaboration de propositions d'assistance technique dans le contexte du programme du PNUD intitulé "Enterprise Africa" - établissement d'un document intitulé "Connecting African Markets: Trade and Investment Dynamics" et participation active à des conférences régionales africaines, dont une conférence sur la relance de l'investissement privé en Afrique et une réunion consultative d'organismes africains de promotion de l'investissement.
- **Sao Tomé-et-Principe** : La CNUCED a continué d'exécuter diverses activités visant à aider le Gouvernement de ce pays à améliorer le cadre juridique et budgétaire de l'investissement. C'est ainsi qu'en 1996-1997 ont été mis au point les textes d'application des lois relatives à l'investissement élaborées par la CNUCED, puis adoptées par décrets gouvernementaux.
- **Cisjordanie et bande de Gaza** : A la suite de l'envoi d'un certain nombre de missions en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 1995 et 1996, à la demande de l'Autorité palestinienne et du PNUD, la CNUCED a commencé d'exécuter un projet sur la faisabilité, la stratégie de mise en oeuvre et l'impact environnemental de la création d'un parc industriel à Naplouse. Elle devrait en outre aider la Banque mondiale à exécuter son programme de parcs

industriels pour ce qui est des options réglementaires et générales, des implications et de la capacité institutionnelle relative au régime des investissements étrangers en général, ainsi qu'à des régimes d'exception.

Examen des politiques d'investissement

168. **Contexte**. La concurrence étant aujourd'hui de plus en plus vive en matière d'investissement étranger direct, un certain nombre de pays ont sollicité des évaluations indépendantes de leurs politiques d'investissement et de leur environnement commercial, dans l'espoir de pouvoir déterminer leurs atouts et leurs faiblesses concernant leur capacité d'attirer des IED. Les examens des politiques d'investissement sont plus complexes que les activités relevant de FORINVEST en ce sens que l'investissement y est analysé dans le cadre d'un processus global de développement des entreprises. Ils fournissent une base d'analyse et des outils de diagnostic permettant d'évaluer les atouts et les faiblesses du système national d'innovation et de production du point de vue de l'attrait de tel ou tel pays pour les investisseurs étrangers. Ils s'appuient sur un dialogue d'une part avec les ministères concernant la cohérence des politiques à cet égard et, d'autre part, avec le secteur public et le secteur privé en vue de renforcer les politiques et les institutions intéressant l'IED.

169. L'**objectif** est de fournir aux pays en développement un outil extérieur leur permettant d'évaluer leur capacité actuelle d'attirer des IED compatibles avec la poursuite des objectifs nationaux, et de définir dans une perspective de moyen à long terme l'action à mener pour tirer parti des nouvelles conditions régionales et mondiales.

170. **Caractéristiques**. Les examens des politiques d'investissement comprennent les éléments suivants : i) examen des objectifs et de la position concurrentielle du pays concernant les IED; ii) analyse du cadre directif en matière d'IED ainsi que des structures et des procédures administratives du pays; iii) enquête auprès d'entreprises afin de recueillir l'opinion d'investisseurs et des renseignements sur leur expérience; iv) organisation d'une table ronde afin d'examiner les résultats préliminaires, les options et les recommandations; v) exposé à l'occasion de réunions intergouvernementales et internationales permettant à d'autres gouvernements et à des représentants du secteur privé de se familiariser avec les conditions et les politiques d'investissement du pays, et offrant aux représentants de celui-ci un élément extérieur d'appréciation.

171. **Produits/résultats**. A la suite de l'adoption par la Conférence à sa neuvième session du programme relatif aux examens des politiques d'investissement, des demandes ont été reçues des pays suivants : Egypte, Ouganda, Pakistan, Pérou et Pologne. Des propositions de projet ont été élaborées au cours de la période considérée, qui sont en attente de financement.

Négociation d'arrangements commerciaux internationaux (TRANSACT)

172. **Contexte**. La complexité du commerce international aujourd'hui fait que le succès des accords commerciaux passe par la maîtrise de techniques financières novatrices et de structures juridiques et fiscales complexes, ainsi que par connaissance approfondie de beaucoup d'autres disciplines.

173. L'**objectif** est d'aider les gouvernements (et le secteur privé) à maîtriser les multiples difficultés qui surgissent dans leurs négociations avec des investisseurs étrangers, en particulier des sociétés transnationales.

174. **Caractéristiques**. TRANSACT fournit des services consultatifs et des dossiers didactiques se rapportant aux projets d'investissement, aux régimes sectoriels, aux contrats de construction, aux coentreprises, ainsi qu'aux problèmes connexes de transfert de technologie, de financement et de fiscalité.

175. **Produits/résultats**. Au cours de la période considérée, des éléments du programme TRANSACT ont été exécutés dans les pays suivants : Erythrée, Oman et Fédération de Russie (Région de Mourmansk). Les paragraphes ci-après illustrent la façon dont le programme a été exécuté :

- **Erythrée** : Une assistance sous la forme d'un programme de formation concernant l'économie du pétrole et les régimes fiscaux pétroliers, accompagné du logiciel correspondant, a été fournie au Ministère érythréen de l'énergie, des mines et des ressources en eau. Des services consultatifs ont également été fournis pour la rédaction d'un contrat d'extraction type, ainsi que pour l'achat de matériel scientifique destiné à des activités de recherche fondamentale au département des mines. Un voyage d'étude au Zimbabwe a été organisé à l'intention de deux experts du Ministère, afin qu'ils puissent participer à une conférence sur l'application des données de télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) en Afrique.
- **Oman** : A la demande du Gouvernement du Sultanat d'Oman, un document sur les options envisageables dans le secteur minier a été établi, à la suite de quoi - et après une mission effectuée dans le pays au début de 1996 - il a été demandé au Service des politiques nationales de l'innovation et de l'investissement d'exécuter un programme d'assistance technique concernant l'actualisation de la législation d'Oman sur les mines ainsi que de la réglementation et du régime fiscal correspondants et l'établissement de contrats et licences types pour le secteur des industries extractives. Dans le contexte de ce projet, la CNUCED a fourni au Gouvernement des conseils pour la négociation d'un contrat minier avec une société transnationale minière.
- **Fédération de Russie** : Un atelier sur les négociations avec les sociétés transnationales et les moyens de structurer des coentreprises a été organisé à Mourmansk en août 1996. Y ont participé une vingtaine de directeurs d'entreprises privées et publiques et de responsables de la région de Mourmansk. A l'appui des efforts déployés par l'Administration régionale de Mourmansk pour promouvoir la région auprès d'investisseurs étrangers, des fonds provenant d'un budget de projet ont été utilisés pour permettre à des représentants de cette administration régionale de participer à une exposition organisée conjointement par l'Union européenne et la CEI à Paris à la fin d'octobre 1996.

Renforcement/rationalisation des organismes chargés de la promotion de l'IED (STAMP)

176. **Contexte**. Dans les conditions d'une libéralisation accrue, les pays ont adopté des politiques extrêmement volontaristes d'optimisation des flux d'investissements étrangers, en fonction des modalités et des conditions propres à un environnement donné.

177. L'**objectif** est d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs institutions en matière d'investissement - en particulier les organismes de promotion de l'investissement -, à en rationaliser le fonctionnement et les procédures d'approbation, à surveiller le volume, la qualité et les incidences des apports et à faire valoir leurs atouts auprès des investisseurs. Suite à la Conférence Africa Connect, une attention particulière sera accordée au renforcement institutionnel des organismes de promotion de l'investissement en Afrique et aux efforts de promotion de l'investissement dans la région africaine.

178. **Caractéristiques**. Le programme STAMP propose des services consultatifs et des dossiers didactiques concernant les éléments suivants : i) création d'un organisme de promotion de l'investissement ou clarification de l'identité, du rôle et des fonctions d'institutions existantes; ii) mise en place d'organismes efficaces du type "guichet unique"; iii) procédures et pratiques qui pourraient être utilisées pour encourager et évaluer les investissements étrangers; iv) mise au point d'un système d'information permettant à la fois d'enregistrer les investissements et d'en évaluer les incidences sur l'emploi, la fiscalité, la balance des paiements, la formation, le développement technologique, les relations industrielles verticales; et v) installation de systèmes d'information, organisation de voyages de promotion, conception de matériel promotionnel (y compris des brochures) et organisation de tables rondes sur l'investissement.

179. **Produits/résultats**. Au cours de la période considérée, des éléments du programme STAMP ont été exécutés dans les pays et territoires suivants : Albanie, Bélarus, Colombie, Haïti, Malaisie, Ouzbékistan, Philippines, Thaïlande, Cisjordanie et bande de Gaza. En outre, le Service des politiques nationales de l'innovation et de l'investissement a participé à un certain nombre d'initiatives régionales et interrégionales - Africa Connect, Location Asia-Pacific, Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA). Les paragraphes ci-après illustrent la façon dont le programme a été exécuté :

- **Albanie** : Une assistance a été fournie au Gouvernement albanais sous la forme de voyages d'étude et de stages de formation en Belgique, Irlande, Italie, Hongrie et Pologne, à l'intention de hauts fonctionnaires du Centre albanais pour la promotion des investissements étrangers et d'autres institutions gouvernementales compétentes, complétée par deux cours de formation dispensés au Centre albanais lui-même. Le Centre a reçu une aide pour informatiser son système d'enregistrement et de contrôle des investissements, acheter du matériel de bureau et procéder à l'analyse financière de 16 projets d'investissement

en Albanie. En outre, trois analyses sectorielles ont été réalisées en préparation d'une conférence internationale sur l'investissement étranger en Albanie. Un appui a été fourni pour la publication d'un rapport sur l'Albanie dans une importante revue internationale sur l'investissement des entreprises, ainsi que pour l'organisation de missions de promotion des investissements réalisées par de hauts fonctionnaires gouvernementaux en Autriche, en Italie et en Suisse.

- **Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA)** : A la suite de la création de la WAIPA en avril 1995, la CNUCED a accueilli la première conférence annuelle de l'Association à Genève en novembre 1996. Cette conférence s'est tenue parallèlement à la session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED. Y ont participé plus de 80 représentants - organismes de promotion des investissements de 55 pays de toutes les régions du monde, sociétés transnationales, organisations multilatérales et experts internationaux. Les principaux objectifs de la conférence étaient les suivants : a) planifier les activités futures de la WAIPA; b) examiner les tendances mondiales de l'investissement étranger direct; c) échanger des informations sur les meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement; et d) dialoguer avec des établissements commerciaux ayant leur siège en Suisse. Les publications ci-après ont été établies par la CNUCED : i) rapport annuel de la WAIPA (en anglais); ii) *World Directory of Investment Promotion Agencies*; iii) *Pro-Invest* - bulletin d'information des organismes de promotion de l'investissement; et iv) document d'information intitulé *Best Practices in Investment Promotion*.
- La troisième journée de la Conférence **Africa Connect**, en mai 1996, a été consacrée aux meilleures pratiques en matière de promotion des investissements, avec la participation de représentants d'organismes de promotion des investissements de différents pays africains. L'un des résultats de la Conférence a été la création d'une section africaine de la WAIPA.
- Une section pour l'Asie et le Pacifique de la WAIPA a été créée à l'issue d'un atelier régional intitulé **Location Asia-Pacific**, organisé en septembre 1996 à Manille en coopération avec le Conseil philippin des investissements. Cet atelier de trois jours, auquel des responsables d'organismes de promotion des investissements de 14 pays d'Asie et du Pacifique ont participé, a porté sur diverses questions intéressant les responsables de la politique de promotion des investissements, ainsi que les fonctionnaires chargés des activités courantes et quotidiennes de promotion des investissements dans leurs pays respectifs.

Commercialisation de la science et de la technologie (COMSAT)

180. **Contexte**. La recherche-développement scientifique et technologique joue un rôle déterminant dans la compétitivité d'une entreprise et la durée de vie

commerciale de ses produits et services. Beaucoup de pays en transition possèdent de vastes capacités scientifiques et technologiques qui pourraient être, et dans certains cas sont déjà, exploitées et commercialisées. Toutefois, le financement de la recherche-développement, la protection de la propriété intellectuelle découlant de cette recherche et l'établissement de relations efficaces entre les activités de R-D et l'industrie n'ont pas manqué de poser des difficultés dans le nouveau contexte d'économie de marché. Il est apparu tout aussi difficile de faire exploiter sous licence cette technologie à l'étranger ou de créer des coentreprises avec des partenaires étrangers.

181. L'**objectif** est d'aider les pays en transition et les pays en développement à renforcer leurs structures et institutions scientifiques et technologiques et à en vendre les produits et les services sur les marchés internationaux.

182. **Produits/résultats**. Au cours de la période considérée, des éléments du programme COMSAT ont été exécutés au Bélarus, comme indiqué ci-après.

- **Bélarus** : L'exécution d'un plan d'action, présenté en 1994 et visant à accroître les capacités du Bélarus de commercialiser de manière compétitive et viable au niveau international les produits et services issus de la science et de la technologie, a commencé en 1995. Diverses activités de consultation et de formation ont fait l'objet de préparatifs, les premières étant menées à bien au début de février 1996. Les activités consultatives ont consisté à évaluer le potentiel technologique et les perspectives commerciales des produits et des services issus de la science et de la technologie. La formation assurée a porté sur la planification stratégique, la commercialisation et la promotion, le financement, la protection de la propriété intellectuelle et les négociations internationales. Le potentiel technologique et les perspectives commerciales de plus de 100 technologies ont été évalués. Vingt technologies ont été retenues pour faire l'objet de plans de production et d'études de marché. Une deuxième série d'activités de formation sera organisée en 1997 pour l'établissement des plans de production.

Examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

183. **Contexte**. Les pays en développement ont besoin d'une assistance pour évaluer l'efficacité avec laquelle leurs institutions et mécanismes scientifiques et technologiques, mais aussi industriels, économiques, pédagogiques et sociaux, contribuent au développement - en particulier au développement technologique - de leurs entreprises. Par une meilleure connaissance de la conception et de l'application de ces politiques, les examens aideront les pays à améliorer leur pratique, tout en créant des possibilités d'intensifier la coopération internationale.

184. **Objectifs**. L'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (examen PSTI) vise à faciliter l'intégration des politiques de la science et de la technologie à la planification du développement, notamment en établissant un dialogue constructif entre les différents organismes responsables de la technologie, de l'investissement, de l'agriculture,

du commerce, de l'éducation et des questions connexes en vue de renforcer les capacités et les ressources technologiques locales. Dans ce contexte, un examen PSTI a pour objet d'accroître la capacité directive des pouvoirs publics concernant l'innovation et le renforcement de l'infrastructure technologique.

185. **Caractéristiques.** Un examen PSTI comprend les étapes et éléments suivants : à l'invitation des autorités compétentes, le secrétariat de la CNUCED effectue une brève mission de programmation dans le pays intéressé et conjointement avec les autorités locales définit le contenu et les grandes lignes du rapport de base concernant le pays. Une fois le rapport de base établi par les autorités nationales, une petite équipe d'experts internationaux, sélectionnés conjointement avec le pays intéressé, réalise une évaluation indépendante des conditions et des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation du pays. Cette équipe internationale rédige ensuite un bref rapport d'évaluation - le secrétariat faisant office de rapporteur - qui propose, outre sa propre évaluation du système PSTI du pays, différentes options possibles. Enfin, une table ronde est organisée dans le pays lui-même avec la participation des experts internationaux, du secrétariat et d'acteurs locaux de premier plan du système de la science, de la technologie et de l'innovation, pour examiner les résultats préliminaires, les options et les recommandations.

186. **Produits/résultats.** Au cours de la période considérée, un examen PSTI a été réalisé pour le compte de la Colombie, qui fera très prochainement l'objet d'une publication. S'inscrivant dans le cadre des objectifs nationaux de promotion et de développement du système d'innovation et d'élaboration de la politique nationale de la science et de la technologie, cet examen a été l'instrument heuristique d'un dialogue national sur l'innovation entre les principaux acteurs et intervenants du système national colombien de l'innovation. Il a permis d'évaluer les relations institutionnelles entre ces acteurs et intervenants, en particulier entre les pouvoirs publics et les entreprises, en proposant des moyens de les renforcer au bénéfice du développement technologique et de l'innovation. Certains objectifs ont déjà été réalisés, puisque la communauté scientifique et technologique colombienne a adopté un certain nombre de recommandations fondamentales proposées dans l'examen, concernant en particulier le financement de l'innovation. Récemment, un deuxième examen PSTI a été entrepris en Jamaïque. Sous réserve des ressources financières disponibles, un troisième examen sera réalisé en Ethiopie dans un proche avenir.

3. Développement des entreprises

Développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)

187. **Contexte.** L'augmentation du nombre d'entrepreneurs dans les pays en développement peut stimuler un développement vigoureux, d'où un climat d'affaires dynamique offrant une multitude de nouvelles possibilités d'emploi. Souvent, cependant, les imperfections du marché jouent contre les petites et moyennes entreprises (PME), freinant l'apparition d'entrepreneurs et la croissance de ces entreprises.

188. **Objectifs.** Le programme EMPRETEC a été institué pour favoriser le développement de l'entreprenariat et des PME, ainsi que pour encourager

l'établissement de relations avec des sociétés étrangères. Il vise à stimuler les investissements créateurs d'emplois, le transfert de technologie et les exportations en développant les activités des entrepreneurs locaux et de PME novatrices.

189. **Caractéristiques.** Le programme EMPRETEC est axé sur un certain nombre d'éléments : sélection d'entrepreneurs prometteurs, organisation d'ateliers de formation, aide à la création d'entreprises, fourniture d'un soutien commercial, mise en place d'un réseau d'entreprises. Un groupement de fonctionnaires, d'entrepreneurs, de cadres dirigeants de sociétés, de banquiers et de responsables de sociétés transnationales facilite l'accès des PME aux compétences, à la technologie, aux possibilités commerciales, à la formation et à l'information voulues pour les aider à atteindre leurs objectifs, à étendre leurs activités et à établir des relations productives et stables avec des sociétés étrangères. Le programme est censé se financer lui-même à la fin des quatre années de participation habituelle de la CNUCED. Il est appliqué en coopération avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU.

190. Depuis sa création en 1988, le programme a été exécuté en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Ethiopie, au Ghana, au Nigéria, au Pérou, en Uruguay, au Venezuela et au Zimbabwe, fournissant une aide à plus de 6 000 entrepreneurs par l'intermédiaire de 24 centres locaux d'aide aux entreprises. Des projets sont en préparation pour les Caraïbes (Guyana, Trinité-et-Tobago, et Caraïbes orientales), l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), Cuba, l'Egypte, l'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam. D'autres projets en Afrique, y compris pour des PMA, seront réalisés dans le cadre du programme Enterprise Africa, nouveau programme devant être lancé par le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique en 1997. Les éléments nationaux de ce programme sont inspirés du modèle EMPRETEC.

191. Les projets EMPRETEC réalisés en Argentine, au Brésil, au Chili, au Ghana, au Nigéria et en Uruguay sont aujourd'hui financièrement autonomes. En Afrique, la CNUCED exécute un projet au Zimbabwe. En Amérique latine, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement est responsable des projets en Bolivie, en Colombie et au Pérou.

192. **Produits/résultats.** Plus de 1 500 nouveaux participants ont été formés en 1996, tandis que plus de 6 500 entrepreneurs participants continuent de faire appel aux moyens de formation d'EMPRETEC et à ses réseaux. Le paragraphe suivant illustre la façon dont le programme a été exécuté :

- **Zimbabwe** : En 1996, trois ateliers sur le développement de l'entrepreneuriat ont été organisés au Zimbabwe, avec la participation de 94 PME, portant le nombre total de PME ayant bénéficié du projet à plus de 450. La Delta Corporation a demandé au programme EMPRETEC d'organiser deux ateliers et d'identifier des emprunteurs potentiels auprès d'un fonds de financement doté de 5 millions de dollars zimbabwéens (0,5 million de dollars E.-U.). En 1996, 18 prêts avaient été approuvés pour un total de 2 millions de dollars zimbabwéens. Un objectif essentiel du projet est de convertir EMPRETEC Zimbabwe en fondation

financièrement autonome en 1997. A cette fin, la CNUCED a aidé, en 1996, EMPRETEC Zimbabwe à établir un plan d'activité jusqu'en l'an 2000, à définir une structure de fondation et à élaborer une proposition pour la création d'un fonds de dotation, dont le produit financerait les coûts d'exploitation du projet à long terme. La Banque de réserve du Zimbabwe a pris la direction de la mise en place d'un fonds de dotation de 1,4 million de dollars, dont elle recueillera la moitié auprès d'établissements financiers privés. EMPRETEC Zimbabwe a également organisé une exposition "Petites entreprises 96", qui a attiré 120 exposants, dont 40 membres du projet EMPRETEC, et a lancé un prix du meilleur entrepreneur de l'année. Douze entrepreneurs zimbabwéens membres du projet ont participé à la deuxième Foire internationale d'entreprises membres d'EMPRETEC, organisée par EMPRETEC Brésil à Sao Paulo, du 17 au 19 novembre.

RESEAUX D'ENTREPRISES : Production de produits de base et diversification du commerce dans le cadre d'un partenariat afro-asiatique

193. **Contexte.** Le profil et le rythme de la croissance économique et de la transformation structurelle se sont sensiblement différenciés selon ces régions en développement au cours des trois dernières décennies. Il en découle aujourd'hui d'importantes complémentarités concernant tant l'offre que la demande, en particulier entre pays en développement asiatiques et africains occupant différentes positions dans l'échelle du développement.

194. La plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont notamment été confrontés à des pénuries chroniques de main-d'oeuvre, d'où une relocalisation à l'étranger d'activités manufacturières à forte intensité de main-d'oeuvre et à technologie mature. Plusieurs de ces pays sont de fait devenus d'importants investisseurs dans un certain nombre de pays africains. De plus, l'élévation progressive du niveau de vie a fait d'une Asie de l'Est et du Sud-Est peuplée un très important marché pour un large éventail de biens et services de consommation et de production.

195. **Objectif.** Le projet a pour objectif de créer des réseaux entre entreprises et entrepreneurs africains et entreprises et entrepreneurs d'Asie du Sud-Est - plus particulièrement d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande. Cela passera par la promotion de contacts mutuels et la recherche d'opportunités de création de coentreprises et de commerce et d'investissement entre les deux régions.

196. **Caractéristiques.** La coopération Sud-Sud est la caractéristique essentielle de ce projet, qui est en outre exclusivement axé sur le secteur privé; les activités sont par nature fondamentalement concrètes. Les principales activités sont la réalisation de voyages d'étude de chefs d'entreprise africains en Asie du Sud-Est et d'éminents entrepreneurs asiatiques en Afrique.

197. **Produits/résultats.** Les premiers voyages d'étude ont eu lieu à Jakarta (30 novembre-7 décembre 1996) et à Bangkok (8-15 décembre 1996). Ils ont connu un grand succès, puisque plus de 120 entrepreneurs africains s'y étaient inscrits, n'hésitant pas à prendre en charge leurs propres frais de voyage en Indonésie et en Thaïlande. En raison des contraintes budgétaires du projet,

seulement 25 entrepreneurs africains (dont 15 venant de six pays les moins avancés) ont été sélectionnés, dont quatre femmes. Ces participants étaient originaires de 13 pays en développement d'Afrique subsaharienne - Botswana (1 chef d'entreprise), Cameroun (1), Djibouti (1), Ethiopie (7), Ghana (5), Kenya (1), Malawi (2), Namibie (1), Nigéria (1), Sénégal (1), Ouganda (1), République-Unie de Tanzanie (2) et Zambie (1). Ces voyages ont abouti à plus de 100 propositions de contrats commerciaux et d'investissement couvrant un large éventail d'activités de production, de transformation et de fabrication; beaucoup de propositions comprenaient également un ensemble intégré d'activités.

198. Les participants ont reçu un chaleureux accueil, tant public que privé, en Indonésie et en Thaïlande; les médias en Thaïlande ont très largement évoqué les voyages d'étude. Les entrepreneurs africains ont ainsi pu établir des contacts et des liens avec environ 200 entrepreneurs indonésiens et thaïlandais.

199. Les nombreuses discussions et visites d'usine ont non seulement conduit à la négociation ou à la conclusion d'un grand nombre de transactions commerciales entre participants africains et participants asiatiques, mais ont aussi et surtout permis d'élargir les perspectives commerciales des uns et des autres et d'améliorer sensiblement la compréhension et l'entente réciproques.

200. Plus concrètement, un mémorandum d'accord commercial a été signé entre la chambre nationale ougandaise de commerce et d'industrie et la chambre indonésienne de commerce et d'industrie; un accord analogue sera bientôt conclu entre la chambre nationale ougandaise et le Conseil thaïlandais du commerce. En outre, une éminente personnalité thaïlandaise a été officieusement sollicitée pour devenir consul honoraire d'un pays africain en Thaïlande.

201. Divers voyages d'étude dans certains pays africains seront organisés en 1997 et 1998 à l'intention d'importants responsables d'entreprises d'Asie du Sud-Est afin, notamment, de consolider les contacts déjà établis et de déterminer de nouvelles possibilités de création de coentreprises.

Comptabilité : normes internationales de comptabilité et de publication

202. **Contexte.** Des données financières exactes et compréhensibles sont indispensables pour permettre aux pouvoirs publics et aux investisseurs de prendre des décisions d'ordre financier. Pour attirer les investisseurs étrangers, les entreprises doivent faire en sorte que leurs bilans financiers inspirent confiance.

203. **Objectifs.** Il s'agit d'aider les gouvernements et les entreprises à élaborer et à appliquer des lois et des normes en matière de comptabilité et de vérification des comptes, ainsi que d'autres dispositions réglementaires pertinentes répondant à des principes comptables reconnus au niveau international.

204. **Caractéristiques.** Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication met au point depuis de nombreuses années des projets d'assistance technique considérés comme objectifs et adaptés aux besoins des investisseurs, des créanciers,

des pouvoirs publics et autres utilisateurs intéressés. Ces projets sont compatibles avec les normes internationales élaborées par le Comité international des normes comptables et la Fédération internationale des experts comptables, ainsi qu'avec les directives de l'Union européenne. Le programme de la CNUCED fait en sorte que ces normes internationales puissent être utilisées par les pays en développement et les pays en transition, qui ont beaucoup de difficultés à les interpréter et à les appliquer.

205. Deux méthodes distinctes sont employées pour exécuter le programme. Premièrement, aux sessions annuelles du Groupe de travail intergouvernemental, des experts examinent et approuvent des rapports et des publications à caractère technique. Des responsables de l'élaboration des normes, des représentants d'organismes de réglementation, des universitaires et des professionnels venus d'une trentaine de pays en développement et de pays en transition ont participé à la session annuelle de 1996. Tous les documents produits par le Groupe de travail intergouvernemental sont distribués aux pays et aux programmes intéressés par les filières habituelles, notamment dans le cadre du vaste programme de "vulgarisation" de l'ancienne Section de la comptabilité de la Division des sociétés transnationales et de l'investissement. Deuxièmement, des activités concrètes sont organisées au niveau des pays.

206. **Produits/résultats.** Des exemples de résultats obtenus au niveau national sont décrits ci-après.

- **Ouzbékistan** : Un projet d'une durée de deux ans a été achevé en 1996. Plus de 6 000 experts comptables ont été formés à l'aide de matériels didactiques mis au point dans le cadre du projet. Les textes législatifs sur la comptabilité et la vérification des comptes élaborés dans le même temps ont été adoptés par le Parlement.
- **Azerbaïdjan** : Un projet s'inspirant des travaux menés en Ouzbékistan a été exécuté. Les matériels mis au point dans le cadre du projet ouzbek ont été adaptés aux conditions en Azerbaïdjan de façon à pouvoir être le plus largement possible utilisés. En 1996, la CNUCED a remporté un appel d'offres (de la Commission européenne) pour la formation d'experts comptables et la création d'une chambre de vérification des comptes en Azerbaïdjan. Le projet a démarré en 1997.

C. Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

D. Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale

1. Infrastructure commerciale

a. Transports

i) Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)

207. **Contexte.** L'un des principaux facteurs qui entravent le développement économique des pays du tiers monde s'avère être le coût élevé des transports, imputable aux longs délais d'acheminement "de porte à porte". Diverses contraintes - matérielles et autres - contribuent à un tel état de choses. Pour aider les pays concernés à surmonter ce problème, la CNUCED a mis au point et entrepris d'installer un outil de gestion des transports baptisé SIAM.

208. Les **objectifs** du SIAM sont les suivants :

- Fournir des renseignements sur la progression des envois pour que les pressions du marché puissent s'exercer, ce qui permet de déceler les retards et autres problèmes et d'y remédier;
- Réduire les coûts supportés par les chargeurs et, partant, rendre les opérations commerciales plus compétitives; favoriser l'intégration sous-régionale et les partenariats avec les utilisateurs de services de transport;
- Transformer la "culture" des transports en encourageant les partenariats commerciaux entre les parties concernées par l'acheminement des marchandises et en transférant des technologies appropriées.

209. **Caractéristiques.** SIAM est le nom générique donné à un ensemble d'applications informatiques, conçu pour produire des informations en matière de gestion permettant de traiter les problèmes liés au transport multimodal et au transit des marchandises. Le SIAM compte quatre éléments de suivi des cargaisons, chacun étant adapté à un mode de transport ou à un point de jonction particulier : RailTracker, PortTracker, RoadTracker et Lake/River Tracker. Ceux-ci sont eux-mêmes équipés de modules qui remplissent des fonctions distinctes mais interdépendantes, concernant notamment les statistiques et les indicateurs de rendement. Le SIAM offre les ressources suivantes :

- Renseignements facilitant le contrôle des opérations des différents transporteurs;
- Informations anticipées sur le mouvement des divers envois, ce qui permet aux responsables de planifier l'utilisation optimale des réseaux de transport, de l'équipement et des installations, d'où une réduction de la durée du transit;

- Base de données à laquelle ont accès toutes les personnes concernées par l'expédition et le transport des marchandises, qui permet de localiser ces dernières et d'obtenir des renseignements sur le matériel de transport;
- Base de données permettant aux entrepreneurs de transport de planifier rationnellement leurs activités;
- Informations récapitulant les mouvements de marchandises sur une longue période, pour aider à constituer des bases de données nationales et sous-régionales et permettre aux gouvernements et à d'autres organismes d'analyser les problèmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'étudier les différentes possibilités d'investissement dans le secteur des transports.

210. **Produits/résultats/incidences**. Le système est totalement ou partiellement opérationnel dans un certain nombre de pays africains et au Bangladesh. D'autres pays ont demandé à ce qu'il soit mis en place. Dans tous les pays où RailTracker a été installé (notamment en Afrique orientale et au Bangladesh), ce système procure les avantages suivants :

- Les responsables du trafic et autres gestionnaires ont désormais accès à des informations détaillées sur : la position des wagons sur le réseau, le nombre de voitures à l'atelier, l'emplacement des locomotives, etc.
- Il est à présent plus facile d'établir des rapports hebdomadaires ou mensuels à des fins de planification et autres;
- L'information destinée à la clientèle s'est considérablement améliorée, les renseignements pouvant désormais être obtenus sur le champ : de ce fait, les utilisateurs font manifestement davantage confiance aux compagnies ferroviaires;
- Des améliorations ont été constatées dans la rotation des wagons, leur temps de séjour dans les ateliers et les gares ayant considérablement diminué;
- Les frais d'affrètement des wagons ont été, dans de nombreux cas, réduits de moitié;
- Une formation a été mise en place à l'intention des utilisateurs et du personnel.

ii) Ports, transports maritimes et formation

Ports somaliens

211. L'**objectif** poursuivi dans ce domaine est de favoriser l'activité économique et commerciale du pays grâce à la remise en état et au bon fonctionnement des ports, en recourant notamment aux mesures suivantes :

- Mise en place d'administrations portuaires à la fois sûres, efficaces et financièrement viables;
- Soutien à la remise en état durable des installations et engins portuaires, y compris par des contributions aux activités de collecte de fonds;
- Etablissement d'un plan de mise en valeur de ressources humaines;
- Octroi de conseils au PNUD et à d'autres donateurs dans le cadre de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie pour les questions relatives aux ports et aux transports;
- Remise en état des locaux de l'administration régionale de Bari.

212. **Caractéristiques.** Des activités ont été entreprises en juin 1993 avec le soutien financier du PNUD. Elles concernaient essentiellement la gestion des ports de Mogadishu et Kismayu dans le sud du pays, dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Le projet visait également à conseiller la direction locale des ports septentrionaux de Berbera et Bosasso et à créer une instance nationale chargée de coordonner le développement des ports.

213. Grâce à ce projet, les secours étrangers ont pu être acheminés sans interruption; il a également permis aux hommes d'affaires locaux d'exporter des marchandises jusqu'à la cessation des opérations de l'ONUSOM en mars 1995. Après cette date, le projet a consisté essentiellement à fournir des conseils à la direction locale des ports septentrionaux de Berbera et Bosasso.

214. **Produits/résultats/incidences.** En 1996, l'assistance aux deux ports du nord du pays a été complétée par deux autres projets financés par la Commission européenne, l'un visant à élargir les activités de formation et de conseils, l'autre à remettre en état les bâtiments utilisés par l'administration régionale de Bari. Un centre de formation totalement équipé, offrant également une formation professionnelle aux jeunes, a été créé à Berbera et les engins de manutention de marchandises ont été réparés. L'un des principaux résultats obtenus au port de Bosasso a été l'établissement d'une comptabilité portuaire distincte, les taxes étant à présent recouvrées par l'administration régionale de Bari. La situation des ports méridionaux de Mogadishu et Kismayu continue de faire l'objet d'un suivi au titre des projets et des avis ont été donnés aux bailleurs de fonds concernant la façon d'orienter l'effort de redressement dans le secteur des transports.

215. Les incidences de ces trois projets peuvent être mesurées au trafic des ports de Berbera et Bosasso, qui fonctionnent désormais normalement : en 1996, ils ont permis d'exporter environ 2,7 millions d'animaux vivants et d'importer des marchandises diverses. Berbera sert en outre de port de transit aux marchandises d'importation destinées à l'Ethiopie.

Assistance en vue de la participation du secteur privé aux activités maritimes

216. Un projet pilote national visant à faciliter la participation du secteur privé aux activités maritimes et aux services connexes a été entrepris

en Thaïlande à la fin de 1996, l'objectif étant de recenser les possibilités offertes au secteur privé national de prendre part à la fourniture de services de transport maritime et de services connexes. A cet effet, il est prévu d'évaluer les réformes d'orientation nécessaires à l'échelle nationale et de fournir aux entreprises du secteur maritime une aide en matière de gestion au moyen de programmes complets de formation. Les résultats obtenus seront généralisés afin d'être appliqués et diffusés dans le cadre d'autres projets de pays.

Formation

217. Outre le programme TRAINMAR (voir ci-dessous), il convient de mentionner trois autres activités complémentaires de formation ayant trait aux ports et au transport maritime :

a) STRATSHIP a pour objectif d'améliorer la gestion des compagnies de transport maritime dans les pays en développement. Les cours dispensés visent à aider les cadres supérieurs à perfectionner leurs compétences sur des questions telles que la planification stratégique et l'amélioration de la rentabilité. STRATSHIP s'adresse principalement aux lignes régulières, en faisant appel à des techniques de simulation sur ordinateur. Un programme similaire est en cours d'élaboration pour les secteurs du vrac sec et des navires-citernes.

b) Le programme JOBMAR offre aux participants la possibilité de suivre un stage en cours d'emploi dans les pays dotés d'un secteur maritime plus développé. Il vise à inculquer des connaissances pratiques en matière de gestion. L'expérience est acquise "sur le tas" pendant une période relativement longue, dans des conditions commerciales réelles. Le programme est exécuté avec l'appui actif d'entreprises privées, notamment dans le secteur des transports maritimes et des ports dans toutes les régions du monde. Il constitue un exemple de coopération triangulaire fonctionnelle entre des pays en développement, le secteur privé de pays développés et la CNUCED.

c) Dans le domaine de la gestion des ports, un manuel concernant un nouveau cours sur la tarification stratégique portuaire a été établi en 1996, dans le cadre de la série de cours de formation sur l'amélioration du rendement portuaire (IPP). Les premiers cours IPP ont continué à être diffusés dans des pays en développement et des pays en transition. D'autres matériels didactiques sur la gestion des terminaux à conteneurs et la commercialisation des services portuaires ont été mis à jour et traduits dans le courant de l'année. Le renforcement des capacités a été appuyé par des contributions aux activités de formation du programme TRAINMAR et aux activités similaires exécutées par d'autres organisations internationales ou au titre d'une aide bilatérale en faveur de pays en développement et de pays en transition. La diffusion de renseignements sur les activités de formation s'est poursuivie par le biais du Bulletin portuaire, dont deux numéros ont été publiés en 1996.

b. Facilitation du commercei) SYDONIA - Modernisation et réforme des douanes

218. **Contexte.** Une administration douanière efficace et compétente est indispensable au bien-être d'un pays quel qu'il soit. Elle peut à la fois servir les intérêts de l'économie nationale en lui procurant des recettes fiscales, aider le gouvernement à appliquer sa politique nationale et internationale, protéger le pays en luttant contre la fraude et le trafic illégal de marchandises interdites et soumises à des restrictions, fournir des informations statistiques relatives aux transactions commerciales extérieures - essentielles à la planification économique - et encourager le commerce international. Cependant, les services des douanes de nombreux pays sont loin d'avoir l'efficacité et les moyens nécessaires.

219. **Objectifs.** Le programme SYDONIA de réforme du processus de dédouanement vise à accélérer celui-ci grâce à l'informatisation et à la simplification des formalités, de façon à réduire au minimum les frais administratifs pour les milieux d'affaires et l'économie des pays. Il vise également à accroître les recettes douanières, principale source de revenu des budgets nationaux dans la plupart des pays, en veillant à ce que toutes les marchandises soient déclarées, que le montant des droits ou taxes soit calculé correctement et que les exonérations accordées aux fins du développement fassent l'objet d'une gestion adéquate. Il s'agit enfin de fournir des statistiques commerciales et fiscales fiables et récentes pour faciliter le processus de planification économique de manière automatique, sous la forme d'un sous-produit du système douanier. Un des principaux objectifs des projets SYDONIA est de mettre en place ce système aussi efficacement que possible, en assurant un transfert intégral de savoir-faire au profit des administrations douanières nationales au moindre coût pour les pays et les donateurs. Les projets servent aussi à introduire des normes internationales, notamment la norme EDIFACT/ONU, et à instaurer une coopération active entre les pays utilisateurs du système SYDONIA - dont le nombre ne cesse de grandir - ce qui accroît d'autant les avantages mutuels que procure ce programme.

220. **Caractéristiques.** SYDONIA est un système informatisé de gestion douanière visant la plupart des procédures du commerce extérieur. Le système traite les manifestes et les déclarations en douane, les opérations comptables et les procédures de transit et d'attente. Il fournit des renseignements détaillés sur les transactions commerciales internationales, qui peuvent être utilisés aux fins de l'analyse et de la planification économiques.

221. Ce programme, au titre duquel 46 projets étaient en cours en 1996, moyennant des dépenses supérieures à 7,4 millions de dollars, est le plus important de la CNUCED en matière de coopération technique. Le logiciel SYDONIA fonctionne sur tous les types de matériel dans un environnement client/serveur. Les données relatives aux transactions et aux paramètres sont stockées dans un système relationnel de gestion de base de données. Celui-ci tient compte de tous les codes et normes internationaux relatifs au traitement des opérations douanières, établis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'ONU.

SYDONIA peut être configuré en fonction de caractéristiques nationales telles que le régime douanier, les droits de douane propres au pays et les dispositions réglementaires et législatives pertinentes : la configuration initiale reste totalement souple et peut s'adapter, s'il y a lieu, à l'évolution des régimes, des réglementations et de la législation des douanes. Le système permet également l'échange électronique de données entre négociants et services des douanes selon les règles EDIFACT.

222. La stratégie de mise en application du système SYDONIA a été élaborée en tenant compte de l'enjeu considérable que représente un programme de réformes aussi complexe. Elle suppose un transfert intégral de savoir-faire pour assurer la viabilité à long terme du programme. Un engagement résolu des autorités nationales est essentiel à tous les échelons, et les progrès sont évalués de manière continue. Les activités prévues au titre des projets sont exécutées en trois phases :

1) La phase préparatoire commence par une évaluation de la situation réelle. L'équipe nationale, de concert avec les conseillers internationaux, recense les secteurs devant faire l'objet d'une réforme, qu'il s'agisse de l'introduction de codes internationaux, de la rationalisation et de la simplification des procédures de dédouanement, de la mise en conformité des formulaires avec les normes internationales ou de la mise à jour de la législation douanière nationale suivant la Convention de Kyoto. Certaines de ces réformes peuvent être réalisées aux tout premiers stades des projets, mais d'autres doivent être approuvées par le Parlement et leur mise en oeuvre peut prendre beaucoup plus de temps. Au cours de cette phase, des stages concernant la mise en application technique et fonctionnelle du programme SYDONIA sont organisés pour renforcer l'équipe nationale d'exécution et la préparer psychologiquement à assumer la responsabilité du système.

2) La phase d'exécution pilote comprend l'élaboration de la configuration nationale du système SYDONIA, c'est-à-dire le codage des tarifs douaniers et des dispositions réglementaires et législatives connexes, la saisie des données des tables de paramètres (codes et adresses des déclarants, codes des bureaux des douanes, etc.) et la mise au point des systèmes d'évaluation et de sélectivité. Les ordinateurs des bureaux pilotes (en principe, le siège de l'administration, un aéroport, un port maritime, un poste frontière terrestre et un bureau intérieur de dédouanement) sont installés, configurés et mis à l'essai pour que l'adaptation du système au niveau national réponde pleinement aux exigences de la réglementation. Les réformes engagées au cours de la première phase sont poursuivies, s'il y a lieu. Un plan de travail pour la mise en place du système dans l'ensemble du pays (phase 3), assorti d'une estimation des ressources requises, est élaboré. Un vaste programme de formation se déroule parallèlement, à l'intention des agents des douanes et des utilisateurs commerciaux.

3) La phase de déploiement peut en principe être exécutée par l'équipe nationale - les experts internationaux intervenant le moins possible, voire pas du tout - si le transfert de compétences et de savoir-faire a été parfaitement effectué au cours des deux premières phases. Il s'agit davantage, en l'occurrence, d'une opération logistique que d'un problème intellectuel :

elle consiste à équiper tous les lieux d'installation, à exécuter un vaste programme de formation reposant sur les stages types de la deuxième phase, puis à installer des systèmes informatiques dans les lieux désignés et à prévoir l'appui technique nécessaire. La configuration du logiciel douanier sera simplement copiée sur celle des sites pilotes appropriés. Les deux premières phases durent au minimum 18 mois et ne peuvent être menées à bien que si elles font l'objet d'un ferme engagement politique et d'un appui sans réserve des autorités aux échelons les plus élevés, et moyennant la mise à disposition à temps complet d'une équipe nationale compétente et motivée comprenant une dizaine d'agents des douanes et de techniciens.

223. **Produits/résultats/incidences.** Les quelques exemples ci-après permettent de se faire une idée de l'impact des projets SYDONIA. Au terme de la première année de fonctionnement du système SYDONIA, les Philippines ont enregistré une augmentation des recettes fiscales de plus de 200 millions de dollars des Etats-Unis, bien que les droits d'importation aient été sensiblement abaissés conformément aux règles de l'OMC. Le Ghana et Maurice ont ramené la durée moyenne du processus de dédouanement d'une semaine à une demi-journée. En Colombie, l'amélioration des opérations douanières due au système SYDONIA a permis à l'entreprise Petroquímica Colombia d'économiser 4 millions de dollars par an sur le niveau des stocks et l'entreposage. Dans d'autres pays, les résultats ont été moins probants, notamment en raison de réticences à l'égard des profondes réformes à introduire dans le système douanier en vue de l'exécution du programme. Dans quelques cas regrettables, le matériel SYDONIA a été détruit à la suite de troubles politiques et d'une révolution, ce qui a entièrement paralysé les activités.

224. Au total, plus de 70 pays ont à ce jour adopté le système SYDONIA et 60 l'utilisent régulièrement. En 1996, sept nouveaux projets ont été signés. Selon une estimation prudente, les échanges internationaux visés par le système SYDONIA représentaient, cette année-là, plus de 200 milliards de dollars. Le système a, en 1996, accru les recettes fiscales d'au moins un milliard de dollars et réduit les délais cumulés de dédouanement de toutes les transactions de plus de 50 000 jours.

ii) Transport multimodal

225. La principale activité entreprise dans ce domaine concerne l'assistance aux pays sans littoral d'Asie centrale.

226. L'initiative relative au commerce extérieur et au transit en Asie centrale, dans laquelle la CNUCED fait office d'organisme chef de file, a été lancée en avril 1995. Egalement baptisée "reconstruire la route de la soie", cette initiative vise à réduire les coûts de transit dans les républiques d'Asie centrale pour aider leur commerce extérieur et soutenir leur croissance économique.

227. La réunion technique sur les liaisons de transit de l'Asie centrale avec les marchés mondiaux, tenue à Ankara (Turquie) du 7 au 9 novembre 1995, a défini un programme de réforme propre à améliorer les systèmes de transport en transit dans la région, une grande place étant accordée à la conclusion d'un accord-cadre sur le transport en transit.

228. Un projet commun d'accord-cadre a été adopté en novembre 1996 à Issyk-Kul (Kirghizistan) et il a été convenu que ce projet servirait de base à des négociations avec les pays de transit voisins. L'essentiel de la documentation et de l'appui destinés à ces réunions a été fourni par la CNUCED. Les pays participant au processus en cours comprennent l'Afghanistan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Chine, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan, la Turquie et le Turkménistan.

2. Facilitation de l'activité des entreprises

Banque et assurance

229. En 1996, les activités ont concerné uniquement le secteur de l'assurance.

230. **Contexte.** Un système financier à la fois stable et dynamique est essentiel au développement. L'assurance est à cet égard un secteur particulièrement important, non seulement en raison du rôle qu'elle joue en tant que service intermédiaire, mais également du fait de ses incidences sur l'ensemble de l'économie, en particulier par le biais du financement de l'investissement.

231. Les **objectifs** des activités de la CNUCED dans ce domaine consistent à favoriser la mise en place de marchés de l'assurance efficaces et compétitifs dans les pays en développement, notamment en aidant ces derniers à établir un cadre approprié pour le bon fonctionnement de tels marchés, en élaborant des systèmes spécifiques d'assurance qui facilitent leur développement économique et en instituant des programmes de formation et d'enseignement prévoyant la formation de formateurs et de spécialistes tant dans le secteur de l'assurance qu'au niveau des autorités de tutelle.

232. **Produits/incidences.** Quatre séminaires ont été organisés en 1996 en vue de former le personnel des organismes de surveillance des assurances de 30 pays africains et de 17 pays et territoires des Caraïbes. Ils ont eu lieu à Casablanca, Accra, Sun City (Afrique du Sud) et Curaçao, et portaient sur des questions telles que la surveillance des activités d'assurance, le contrôle de la solvabilité financière des sociétés d'assurance, la privatisation et la libéralisation des marchés de l'assurance. Dans un certain nombre de cas, les pays participants avaient entrepris ou venaient d'achever la privatisation du secteur de l'assurance; en l'occurrence, l'organe de tutelle avait été créé peu auparavant et la formation proposée a été jugée particulièrement opportune et utile.

233. La CNUCED a également organisé deux autres ateliers (sur l'assurance agricole et sur l'assurance-vie) en novembre 1996, à l'intention d'une trentaine de pays africains. Les participants se sont penchés sur des questions telles que les aides de l'Etat, la législation, les ressources humaines et les autres infrastructures nécessaires, notamment dans le cas de l'assurance agricole.

234. La CNUCED a en outre convoqué un groupe d'experts pour un projet de cartographie des zones à risques en Afrique (Genève, janvier 1996) et coparrainé, avec l'Organisation des assurances africaines, un projet de formation de formateurs dans le secteur de l'assurance (Johannesburg et Sun City, février et mai 1996).

235. Il convient également de signaler le séminaire/atelier sur la réassurance, l'assurance et les technologies nouvelles organisé par la CNUCED à Beijing en mai 1996 à l'intention de participants des secteurs public et privé en Chine.

236. Outre la documentation établie pour les cours et séminaires susmentionnés, la CNUCED a contribué en septembre 1996 à la mise au point d'un manuel destiné au personnel stagiaire des autorités de surveillance. Elle a également entrepris en 1996 une étude sur l'assurance-crédit à l'exportation, qui doit être prochainement menée à terme.

237. En mars 1996, la CNUCED a effectué une mission d'évaluation pour aider les autorités palestiniennes à mettre en place un cadre réglementaire et un mécanisme de surveillance en matière d'assurance. Les recommandations figurant dans le rapport de la mission font actuellement l'objet d'un examen aux fins d'application.

3. Services pour le développement

a. Nouveaux services financiers - projet de microbanques

238. **Contexte.** Dans les pays en développement, près d'un tiers de la population active se procure des moyens de subsistance dans le secteur non structuré. Les micro-entreprises, source essentielle de revenu pour bon nombre de personnes qui ne sont pas en mesure de trouver des emplois dans le secteur organisé, représentent un important levier dans les efforts de lutte contre la pauvreté. Cependant, les capitaux font souvent défaut, car les banques commerciales répugnent à assumer les risques apparemment élevés que présentent des micro-entrepreneurs pauvres. Ceux-ci doivent donc s'en remettre à deux sources de financement : les usuriers (qui prélèvent des taux d'intérêt excessifs) ou les fournisseurs de micro-crédits (qui font face à une demande supérieure à l'offre).

239. L'on compte dans le monde environ 7 000 microbanques, établissements financiers spécialisés dans l'octroi de crédits aux groupes défavorisés. Il est essentiel que ces banques soient en mesure de mobiliser des ressources aux conditions du marché pour devenir viables, rester autonomes, parvenir à un meilleur équilibre et réduire leur dépendance excessive à l'égard des dons et de quelques prêteurs locaux.

240. L'**objectif** est d'accroître le volume des crédits disponibles et d'en réduire le coût pour ceux qui vivent dans la misère, en ouvrant les marchés internationaux des capitaux aux microbanques opérant dans le monde en développement.

241. En outre, il s'agit de permettre aux microbanques des pays en développement de rencontrer des investisseurs internationaux privés en vue de procurer aux premières des ressources plus importantes et à meilleur prix et en offrant aux seconds la possibilité de diversifier leurs opérations dans un nouveau secteur qui connaît un taux de croissance élevé et a d'importantes incidences sociales.

242. **Produits/résultats/incidences.** Une contribution versée par le Gouvernement luxembourgeois a permis à la CNUCED de réaliser une étude de faisabilité montrant qu'il était possible de mettre en contact, par le biais du marché, des investisseurs internationaux privés et des microbanques opérant dans des pays en développement.

243. A la suite de cette étude, il a été officiellement annoncé à la neuvième session de la Conférence que la Banque internationale du Luxembourg (BIL) avait créé un fonds privé pour les microbanques. Celui-ci investira dans des titres de créance à court et à moyen terme émis par les microbanques de pays en développement, ce qui leur permettra d'atteindre un plus grand nombre de micro-entrepreneurs.

244. Le projet relatif aux microbanques a permis d'encourager la création du fonds susmentionné - le premier de ce type - et de collaborer étroitement avec celui-ci pour en assurer le bon fonctionnement. Il est à espérer que ce succès stimulera les forces du marché et attirera d'autres fonds de placement.

245. Le processus engagé consiste à identifier un mécanisme - ou un instrument - pratique d'investissement, qui permette à la fois aux microbanques de mobiliser des ressources financières sur les marchés internationaux des capitaux et aux investisseurs intéressés de s'implanter dans ce secteur. Le projet fera connaître également aux investisseurs privés le potentiel d'investissement et l'impact social des nouveaux marchés que constituent les services financiers destinés aux groupes défavorisés.

b. Mise en valeur des ressources humaines

246. **Contexte.** Le commerce des marchandises nécessite des services - de transport notamment - aisément accessibles, qui soient à la fois efficaces et diversifiés. Les conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges commerciaux et la capacité de croissance de ce secteur sont fonction de l'existence et de la nature de tels services, lesquels sont avant tout tributaires du personnel, de ses compétences, de ses connaissances et de son comportement, ainsi que de son cadre de travail.

247. Le principal **objectif** consiste à mettre en place ou à renforcer les capacités voulues à l'échelle nationale en matière de formation et de mise en valeur des ressources humaines pour la gestion des transports internationaux, étant entendu que le moyen le plus commode pour déterminer et satisfaire pleinement les besoins de formation dans ce secteur est de faire appel aux ressources locales ou à des mécanismes de coopération technique entre pays en développement. L'un des autres objectifs consiste à fournir des matériels didactiques ou à assurer une formation en réponse à des problèmes immédiats ou à des questions d'orientation qui ne peuvent faire l'objet d'une solution au niveau local. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit, dans l'optique

du développement, de faire en sorte que les pays puissent bénéficier de meilleures conditions dans le secteur du commerce et disposer de plus larges débouchés grâce à des services plus efficaces et plus variés.

248. **Caractéristiques.** La CNUCED applique des méthodes de formation éprouvées et dûment étayées, adaptées aux besoins du secteur des transports internationaux, grâce à quoi la responsabilité des techniques pédagogiques, de la conception des programmes d'études et de la gestion des activités de formation et de mise en valeur des ressources humaines peut être assumée sur place conformément à des normes professionnelles élevées. Elle a également créé un système de coopération reposant sur la mise en réseau à l'échelle régionale, ce qui permet à des centres ou des établissements de formation de collaborer à la préparation et à l'exécution d'activités de formation et d'échanger des données d'expérience en matière de développement stratégique. Les centres de formation intéressés peuvent adhérer à l'un des huit réseaux régionaux associés au réseau mondial TRAINMAR; la CNUCED dispose d'une équipe centrale d'appui chargée d'aider le réseau et les centres à mettre au point et à appliquer des stratégies, à élaborer des normes et, le cas échéant, à obtenir un appui extérieur.

249. **Produits/résultats/incidences.** Plus d'une cinquantaine de centres ou établissements de formation collaborent à présent avec le réseau mondial TRAINMAR. Ils coopèrent dans le cadre de huit réseaux régionaux et certains ont créé leurs propres réseaux nationaux. En conjuguant leurs capacités, ils peuvent former environ 10 000 personnes par an. La formation mise au point par les centres eux-mêmes ou par la CNUCED à leur intention porte sur la gestion portuaire, les transports maritimes, les questions juridiques, le transport multimodal et la gestion en général. Les cours faisant l'objet d'échanges entre centres ont récemment été étoffés grâce à l'élaboration de modules de formation orientés vers les carrières à long terme, concernant : 1) la gestion des ports et 2) celle des transports et de la logistique.

250. Les effets de la formation sont - on le sait - difficiles à mesurer, d'autant que celle-ci va de pair avec des améliorations de l'infrastructure, de la technologie et des systèmes commerciaux et sociaux. Les évaluations réalisées montrent que la formation dispensée par les centres TRAINMAR est d'un niveau élevé et répond efficacement aux besoins locaux; vu qu'il n'existe aucun système comparable, le programme devrait être considéré comme très utile aux pays participants. Les activités de formation étant exécutées sous la direction des établissements locaux, la CNUCED ne dispose en tout état de cause d'aucune statistique précise en matière de rendement : de même, les fonds alloués aux projets par son intermédiaire ne représentent en aucune façon les investissements engagés dans le programme TRAINMAR : ces projets sont dans la plupart des cas réalisés par les pays eux-mêmes ou bien les fonds leur sont directement remis. En 1996, la CNUCED exécutait elle-même 13 projets TRAINMAR, les décaissements s'élevant à 872 000 dollars des Etats-Unis non compris les frais généraux.

4. Réseau mondial de pôles commerciaux (GTPNet)
(Adresse du site Web : <http://www.unic.org/untpdc>)

251. **Contexte.** Le programme relatif aux pôles commerciaux est l'élément opérationnel de l'initiative axée sur l'efficacité commerciale. Les pôles commerciaux sont reliés les uns aux autres dans le cadre du GTPNet, réseau mondial lié aux échanges commerciaux et fondé sur le système Internet, qui a été lancé au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale en 1994 en tant qu'instrument majeur pour l'intégration des pays en développement et des PME du monde entier dans l'économie mondiale.

252. A l'occasion de la neuvième session de la Conférence, les pays membres ont confirmé que le rôle essentiel de la CNUCED dans ce secteur consistait à aider les pays en développement et les pays en transition à établir des services d'appui au commerce adaptés à leurs exigences particulières, en mettant tout spécialement l'accent sur ceux qui répondent aux besoins des petites et moyennes entreprises. Le secrétariat a été prié de renforcer le réseau de pôles commerciaux.

253. Les principaux **objectifs** consistent : à accroître la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce international, en mettant particulièrement l'accent sur les PME et les PMA; à réduire le coût des opérations et promouvoir de meilleures pratiques commerciales; à améliorer l'accès des négociants à l'information commerciale et aux réseaux mondiaux; enfin, à promouvoir l'utilisation de normes internationales en matière d'échange de données informatisé (EDI), telles que la norme EDIFACT de l'ONU.

254. **Caractéristiques.** A la suite de la neuvième session de la Conférence, le programme relatif aux pôles commerciaux est entré dans sa troisième phase. Celle-ci vise à tirer parti des résultats obtenus au cours des deux précédentes pour que le réseau commercial de prétransaction qu'était jusque-là le GTPNet devienne lui-même un instrument de transaction, permettant d'effectuer des paiements et de signer des contrats.

255. L'assise du programme a pu être renforcée grâce à une étroite coopération interinstitutions entre la CEE/ONU, le CCI et la CNUCED.

256. En 1996, les pôles commerciaux ont continué d'échanger des données d'expérience et de collaborer afin d'améliorer le réseau. Plusieurs réunions, séminaires, ateliers et conférences ont été organisés à l'échelon régional. Certains directeurs de pôles commerciaux ont également apporté leur concours à d'autres pôles commerciaux (notamment lors du démarrage de leurs opérations), y compris par le biais de missions consultatives.

257. Deux réunions interrégionales se sont tenues en Amérique latine, l'une à Santiago (Chili) en avril 1996, l'autre à Lima (Pérou) en novembre 1996, où a été créé le premier Forum régional de pôles commerciaux. En octobre 1996, le pôle commercial national russe a organisé à Moscou la première Réunion internationale de directeurs de pôles commerciaux, consacrée à l'intégration de l'Europe centrale et orientale dans le réseau mondial de pôles commerciaux. La première réunion régionale des pôles commerciaux de l'Afrique anglophone a eu lieu à Harare (Zimbabwe) les 31 octobre et 1er novembre 1996. Il a été décidé à cette occasion de créer un forum régional de pôles commerciaux de l'Afrique orientale et australe.

258. La quatrième Réunion mondiale de pôles commerciaux s'est tenue du 1er au 3 mai 1996 à Midrand (Afrique du Sud), parallèlement à la neuvième session de la Conférence. Les participants - 65 représentants de pôles commerciaux venus de 41 pays - ont apporté une contribution supplémentaire au renforcement du GTPNet en adoptant un ensemble de directives concernant la viabilité financière des pôles commerciaux et leur coopération. Ils ont demandé l'aide de la CNUCED et du CCI pour mettre en place des "foires commerciales virtuelles", nouveau service offert sur le GTPNet visant à élaborer des catalogues de produits multimédias disponibles à la fois sur Internet et sur CD-ROM.

259. Trois projets de coopération technique relatifs au GTPNet (concernant la mise en place du réseau mondial de pôles commerciaux, la création et la mise en réseau de pôles commerciaux en Afrique subsaharienne et en Asie centrale ainsi que l'appui à l'établissement d'un réseau pour l'efficacité commerciale en Afrique) ont été poursuivis en 1996. Deux autres projets, l'un consacré à l'établissement du système central d'interconnexion du réseau, l'autre à la phase pilote du mécanisme d'examen de l'efficacité commerciale, ont été menés à bien.

260. La diffusion du répertoire électronique des débouchés commerciaux (ETO) s'est également poursuivie. Il s'agit d'offres d'achat ou de vente que tous les pôles commerciaux reliés au réseau et les abonnés ETO du monde entier peuvent consulter sur le GTPNet. Les messages électroniques ETO sont envoyés dans un format à structure libre ou en faisant appel à des normes compatibles avec l'EDIFACT/ONU (message PRICAT), ce qui permet de les retrouver facilement et de les sélectionner. Dans un souci de sécurité, un nouveau type d'ETO est diffusé sur le GTPNet depuis novembre 1996, ce qui contribuera à faire de celui-ci un des premiers réseaux mondiaux se prêtant à des transactions commerciales électroniques complètes sur Internet. Ce système prévoit des consignes rigoureuses en matière de validation, d'authentification et de traitement des paiements sur le GTPNet.

261. Incubateur Web : Dans de nombreux pays, notamment les PMA, l'accès à Internet est encore inexistant, excessivement lent ou onéreux. En pareil cas, le GTPNet offre un service gratuit consistant à rattacher à un "incubateur" les sites Internet des pôles commerciaux : des pages Web sont créées et mises à jour sans frais par la CNUCED.

262. **Produits/résultats/incidences**. En janvier 1997, 108 pays dont 21 PMA participaient au GTPNet. L'on comptait 90 pôles commerciaux se trouvant au stade de la faisabilité (la CNUCED avait reçu une demande officielle du gouvernement et un coordonnateur avait été désigné), huit autres au stade de la mise au point (le pôle commercial avait été reconnu en tant qu'entité juridique au niveau national, et son plan d'activité soumis à la CNUCED) et 40 au stade opérationnel (le pôle commercial avait commencé à offrir des services aux utilisateurs, notamment des PME). En 1996, 30 pôles commerciaux étaient rattachés à l'incubateur du Centre de développement des pôles commerciaux de l'ONU à Melbourne (Australie) qui comprend à présent plus de sept giga-octets de pages d'accueil. Fin 1996, 29 sites miroirs des deux principaux serveurs du GTPNet (installés à Genève et à Melbourne) étaient en service dans 23 pays. Les sites miroirs sont des répliques des serveurs

principaux, exclusivement réservés à des consultations. Leur portée est considérable : le Centre de développement des pôles commerciaux met à jour tous les serveurs fonctionnant à travers le monde en une seule opération, ce qui permet au GTPNet de maintenir à moindre frais une importante présence sur Internet.

263. Le groupe d'experts sur les informations et normes relatives au GTPNet a mis au point une norme compatible avec l'EDIFACT/ONU pour le répertoire électronique des débouchés commerciaux (figurant dans le document sur les normes d'échange d'informations commerciales de la CNUCED, de janvier 1996) que les directeurs de pôles commerciaux ont officiellement adoptée à leur quatrième réunion mondiale à Midrand.

264. En 1996 et au cours des premiers mois de 1997, le nombre des messages relatifs à des débouchés commerciaux diffusés par voie électronique parmi les pôles commerciaux et les abonnés ETO s'est élevé en moyenne à 200 par jour. Depuis la création du GTPNet, plus d'un milliard d'ETO ont été échangés entre les pôles commerciaux et leurs utilisateurs. On estime que, chaque jour, les ETO atteignent plus de 7 millions d'entreprises dans le monde : 40 % par courrier électronique, 30 % par l'intermédiaire de groupes de discussion et de la "place commerciale Web" (téléchargement direct), 20 % par l'intermédiaire de bulletins d'affichage (services reposant sur le code ASCII) et les 10 % restants par l'intermédiaire de revues, des brochures ETO, etc.

265. Le groupe d'experts sur la viabilité financière des pôles commerciaux et leur coopération a mis au point la version définitive de directives sur ce sujet, document qui sert désormais de référence pour la coopération dans le cadre du GTPNet.

266. Le forum interaméricain de pôles commerciaux créé en novembre 1996, le premier de ce type, constitue un premier jalon en vue de la création d'un organe institutionnel régissant le GTPNet.

267. Un centre interactif de formation est à présent accessible sur le site Web du GTPNet : il comprend des guides d'introduction sur les pôles commerciaux, les ETO et l'efficacité commerciale.

268. Le secrétariat de la CNUCED a rédigé un prospectus de promotion sur le GTPNet. Plusieurs pôles commerciaux ont également publié leurs propres documents d'information.

D. Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

Tableau

**E. Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement
les moins avancés, sans littoral ou insulaires**

269. Bien que les questions relatives aux PMA, notamment les projets de coopération technique, soient désormais intégrées aux travaux de l'ensemble des divisions du secrétariat de la CNUCED, la coordination des activités concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays en développement insulaires incombe au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Celui-ci coordonne les activités sectorielles, surveille la mise en oeuvre du Programme d'action de Paris et d'autres programmes d'action pertinents, soumet des contributions au Conseil du commerce et du développement et supervise l'exécution d'un certain nombre de projets d'assistance technique.

270. **Contexte.** L'impératif primordial pour les pays les moins avancés est de s'intégrer à l'économie mondiale et au système commercial international afin de profiter de la mondialisation et de la libéralisation en cours et d'éviter que leur marginalisation ne s'aggrave.

271. **Objectifs.** Un des rôles essentiels de la CNUCED est d'aider les PMA à s'intégrer à l'économie mondiale en leur apportant une assistance technique visant à :

- Renforcer, au niveau national, les capacités de production de biens et services exportables;
- Favoriser la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA;
- Appliquer les recommandations de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du programme d'action;
- Donner suite aux mesures adoptées en faveur des PMA à l'occasion de grandes conférences internationales.

272. **Caractéristiques.** En 1996, les activités d'assistance technique que le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires a appuyées ont eu trait au suivi et à la mise en oeuvre des mesures adoptées en faveur des PMA lors de grandes conférences internationales. Un projet de fonds d'affectation spéciale, financé par les Pays-Bas, reprend les orientations arrêtées par de récentes conférences mondiales au sujet des problèmes socio-économiques des PMA et encourage l'adoption de mesures susceptibles de mieux traduire dans les faits le consensus qui se dégage au niveau mondial sur les problèmes de développement de ces pays, en particulier en matière de développement social et de réformes macro-économiques. Les activités au titre du projet sont une combinaison de travaux sur le terrain et de travaux de recherche dans cinq domaines socio-économiques complémentaires, à savoir :

- La participation accrue des femmes chef d'entreprise à l'économie des PMA;
- La mise en oeuvre de l'initiative 20/20 dans les PMA;

- La réforme du secteur financier des PMA;
- La réforme fiscale dans les PMA;
- L'évaluation des incidences du Cycle d'Uruguay sur le commerce extérieur des PMA.

273. La priorité est donnée avant tout aux PMA d'Afrique subsaharienne.

274. **Produits/résultats/incidences.** Les activités ont bien avancé concernant l'évaluation des incidences du Cycle d'Uruguay et la réforme du secteur financier. Un document sur des questions de méthodologie a été établi pour l'évaluation des incidences du Cycle d'Uruguay sur le commerce extérieur des PMA, qui met en lumière les différents problèmes que posent à ces pays les Accords du Cycle d'Uruguay. Des fonctionnaires de la CNUCED ont participé à un séminaire organisé par l'Union européenne, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'OMC sur les incidences possibles de ces accords sur les pays ACP.

275. En ce qui concerne la réforme du secteur financier dans les PMA, trois monographies nationales ont été réalisées, l'une sur un pays africain et les deux autres sur des pays asiatiques, afin d'évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans ce domaine. En outre, une assistance technique a été apportée à un PMA africain en vue de renforcer la réglementation et la surveillance des établissements financiers non bancaires. La recommandation figurant dans le rapport a incité les autorités de ce pays à prendre des mesures pour renforcer le contrôle prudentiel de ces établissements et revoir la réglementation prudentielle correspondante.

276. Des discussions initiales ont eu lieu concernant la mise en oeuvre de l'initiative 20/20, le suivi de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et les réformes fiscales dans les PMA. Dans ce dernier domaine, le régime et les recettes fiscales de certains PMA ont été analysés et des recommandations ont été faites en vue d'élargir la base d'imposition et d'augmenter le produit de l'impôt.

277. Un projet de fonds d'affectation spéciale financé par plusieurs donateurs a permis aux représentants de 13 PMA de participer à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

E. Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement
les moins avancés, sans littoral ou insulaires

F. Direction exécutive et services de gestion et d'appui

278. Certaines activités de coopération technique sont centralisées parce qu'elles intéressent toutes les divisions.

1. Services consultatifs

279. Comme il a été indiqué les années précédentes, la coopération technique de la CNUCED est financée non seulement au moyen de fonds alloués à des projets spécifiques, mais aussi grâce aux ressources du programme d'appui sectoriel de la CNUCED et aux crédits inscrits au chapitre 12 du budget-programme de l'ONU.

280. Le programme d'appui sectoriel du PNUD permet à des organismes tels que la CNUCED, qui ne sont pas représentés sur le terrain, de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements ainsi que d'aider ceux-ci et les représentants résidents du PNUD à élaborer des programmes et des propositions de projet qui seront ensuite soumis au PNUD et à d'autres donateurs. Les fonds alloués sont extrêmement précieux pour la CNUCED parce qu'ils peuvent être utilisés de manière très souple et être débloqués rapidement. En 1996, ils ont permis de poursuivre l'établissement de monographies nationales sur les politiques concernant l'investissement, la science, la technologie et l'innovation, sur l'efficacité commerciale et sur les réformes dans les PMA. Ils ont également financé les conseils et l'appui technique apportés sur des questions de politique commerciale et les problèmes liés aux incidences du Cycle d'Uruguay, ainsi que sur le Réseau mondial de pôles commerciaux et le développement de l'entrepreneuriat (Programme EMPRETEC). Enfin, ils ont permis de présenter à des pays intéressés les logiciels mis au point par la CNUCED, tels que le SYDONIA et le SIAM, et de financer le programme TRAINFORTRADE. Malheureusement, le programme d'appui sectoriel du PNUD n'a pas été reconduit en 1997.

281. En 1996, la CNUCED a reçu, au titre du chapitre 12 du budget-programme de l'ONU, un montant équivalant à 36 mois de travail, assorti de fonds pour frais de voyage, pour la prestation de services consultatifs interrégionaux. Ces ressources ont été consacrées à trois grands domaines : la coopération économique entre pays en développement, les services commerciaux et connexes, et le développement de l'entrepreneuriat et des PME. Neuf missions consultatives ont été réalisées en 1996.

2. Etude sur la création d'un bureau d'études

282. Enfin, il convient d'évoquer l'étude de faisabilité entreprise en 1996 sur la création d'un bureau d'études qui serait chargé de mettre au point et de vendre des logiciels et d'autres systèmes informatiques. Les résultats de cette étude sont analysés dans la section IV du document TD/B/44/11.

F. Direction exécutive et services de gestion et d'appui